



MAIRIE DE N'DALI
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



REPUBLIQUE DU BENIN
DEPARTEMENT DU BORGOU
COMMUNE DE KALAE

**PROGRAMME D'APPUI A LA GOUVERNANCE LOCALE ET AU RENFORCEMENT DE
L'ATTRACTIVITE TERRITORIALE (AGORA) PHASE 1**



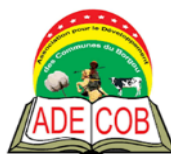
PLAN LOCAL DE COHESION SOCIALE DE LA COMMUNE DE KALALE

Maître d'ouvrage : **Mairie de Kalalé**



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement
et de la coopération DDC



Période : Mars 2026

Consultants :

- Directeur : **Dr Aziz MOSSI**
- **SACCA Léonce**, Chef de Mission ;
- **MEKALANGOU Ousmane**, Assistant au chef de mission, Spécialiste de Suivi Evaluation-Capitalisation ;
- **KORA Moussa**, Assistant au chef de mission, Expert en Planification Locale,
- **MOHAMED NOUHOUN Nadjibatou**, Assistante au chef de mission, Experte en budgétisation.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
SIGLES ET ACRONYMES	5
I. INTRODUCTION.....	7
1.1. Contexte national et communal	7
1.2. Justification du PLCS	8
1.3. Lien avec les priorités du PDC4 et les politiques nationales	8
1.4. Objectifs du PLCS.....	9
1.5. Structure du document	9
II. CADRE CONCEPTUEL DE COHESION SOCIALE.....	10
2.1. Objet et utilité du cadre conceptuel	10
2.2. Concept central : Cohésion sociale (CS)	10
2.3. Concepts associés	10
2.4. Dimensions du cadre conceptuel.....	11
2.5. Modèle conceptuel synthétique	12
2.6. Opérationnalisation : indicateurs “minimum” par dimension (alignés guide)	12
2.7. Ancrage “planification locale”	13
III. DEMARCHE METHODOLOGIQUE	14
3.1. Phase préparatoire :.....	14
3.2. Phase de diagnostic participatif.....	14
3.3. Phase d’élaboration du PLCS	14
IV. PRESENTATION DE LA COMMUNE	14
4.1. Données générales.....	14
4.2. Contexte social et institutionnel.....	16
V. PRINCIPAUX RESULTATS DU DIAGNOSTIC DE LA COHESION SOCIALE.....	18
5.1. Cartographie des acteurs de la cohésion sociale	18
5.2. Menaces et sources de tensions sociales	20
5.3. Perception citoyenne de la cohésion sociale	42
5.4. Valeurs et pratiques endogènes favorables à la cohésion sociale.....	43
5.5. Analyse FFOM de la cohésion sociale	45
5.6. Facteurs favorables et défavorables à la cohésion sociale	49

VI.	ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET PISTES D’ACTIONS PRIORITAIRES	50
6.1.	Vision de la cohésion sociale pour la commune de Kalalé.....	50
6.2.	Orientations stratégiques et actions prioritaires	50
6.3.	Cadre logique du PLCS de Kalalé	52
VII.	PLAN D’ACTION OPERATIONNEL ET BUDGET ESTIMATIF.....	56
7.1.	Plan d’action opérationnel.....	56
7.2.	Budget estimatif	62
VIII.	MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE, GOUVERNANCE ET SUIVI-EVALUATION.....	66
8.1.	Dispositif institutionnel de mise en œuvre	66
8.2.	Pilotage stratégique	66
8.3.	Coordination opérationnelle.....	66
8.4.	Animation territoriale.....	66
8.5.	Partenaires Techniques et Financiers	66
8.6.	Dispositif de Suivi-Evaluation	66
8.7.	Objectifs du Suivi-Evaluation.....	67
8.8.	Outils de suivi	67
8.9.	Indicateurs de performance clés	67
8.10.	Evaluations externes	67
8.11.	Communication et sensibilisation	67
8.12.	Mécanismes de financement et de partenariat	68
8.13.	Gestion des risques.....	68
IX.	DISPOSITIONS FINALES ET DURABILITE	68
9.1.	Conditions de durabilité du PLCS.....	68
9.2.	Cadre de partenariat et alignement institutionnel	69
9.3.	Capitalisation et partage d’expériences	69
	CONCLUSION GENERALE	70

SIGLES ET ACRONYMES

Sigles	Définitions
ABE	Agence Béninoise pour l'Environnement
ADECOB	Association pour le Développement des Communes du Borgou
ADESCKA	Association pour le Développement Economique Socio et Culturel de la Commune de Kalalé
AGORA	Programme d'Appui à la Gouvernance locale et à l'Attractivité territoriale
AGR	Activités Génératrices de Revenu
ANPE	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi
ANPS	Agence Nationale de Protection Sociale
ANV-SSP	Agence Nationale de Vaccination – Soins de Santé Primaire
APE	Association de Parents d'Élèves
BPO	Budget Programme par Objectif
CeC-ATDA	Cellule Communale de l'Agence Territoriale pour le Développement Agricole
CHUD	Centre Hospitalier Universitaire départemental
CS	Cohésion Sociale
CSC	Centre de Santé Communal
DDAEP	Direction Départementale de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
DPMA	Diagnostic Participatif Multi-Acteurs
EM	École Maternelle
EPP	École Primaire Publique
FADeC	Fond d'Appui au Développement des Communes
FDS	Force de Défense et de Sécurité
FFOM	Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces
FGD	Focus Group Discussions
GUPS	Guichet Unique de Protection Sociale
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique
INStaD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
MARP	Méthode Accélérée de Recherche Participative

OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OP	Organisation Paysanne
PCC	Plan Communal de Contingence
PCE	Politique Communale de l'Emploi
PCEI	Plan Communal d'Entretien des Infrastructures
PCeau	Plan Communal de l'Eau
PDC	Plan de Développement Communal
PHAC	Plan d'Hygiène et d'Assainissement communal
PLCS	Plan Local de Cohésion Sociale
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PVH	Personne Vivant avec un Handicap
RGPH3	Recensement Général de la Population et de l'Habitat (troisième génération)
RH	Ressources Humaines
SCRP	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SDAC	Schéma Directeur d'Aménagement communal
SDE	Services Déconcentrés de l'État
SIDOFFE-NG	Système Intégrée des Données relatives à la Familles, la Femme et l'Enfant, Nouvelle Génération
SoAFRICA	Société Africaine de Formation, Recherche, Innovation Conseils et Action
SVGF	Section Villageoise de Gestion Foncière
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VBG	Violences Basées sur le Genre
ZS-NKP	Zone sanitaire Nikki-Kalalé-Pèrèrè

I. INTRODUCTION

1.1. Contexte national et communal

La cohésion sociale constitue aujourd'hui une priorité nationale au Bénin. Face à la montée des vulnérabilités sociales, économiques et sécuritaires, le gouvernement, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, a engagé plusieurs réformes pour renforcer la gouvernance locale, prévenir les tensions communautaires et promouvoir la paix durable. Ces efforts s'inscrivent dans la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) et du Plan National de Développement (PND 2025).

Au niveau communal, la cohésion sociale devient un levier incontournable pour la consolidation du développement local, la stabilité institutionnelle et la gestion harmonieuse de la diversité. La commune de Kalalé, située dans une zone transfrontalière stratégique entre le Niger et le Nigeria, concentre d'importants enjeux sécuritaires, économiques et sociaux. Sa position de carrefour commercial renforce son dynamisme, mais expose également le territoire à des vulnérabilités majeures : porosité frontalière, circulation de groupes criminels, risques d'infiltration liés à l'insécurité régionale, ainsi qu'aux tensions issues de la transhumance et de la pression foncière. À ces défis s'ajoutent les chocs climatiques récurrents (inondations, sécheresse, vents violents, forte chaleur) documentés par le SDAC, qui affectent les moyens de subsistance et accentuent la précarité des ménages.

Sa diversité socio-culturelle demeure une richesse, soutenue par les chefferies traditionnelles, les leaders religieux et les mécanismes d'entraide. Cependant, les travaux participatifs ont révélé des vulnérabilités persistantes :

- › Les conflits domaniaux et/fonciers et les conflits agropastoraux,
- › Les tensions intra-communautaires et les inégalités hommes-femmes dans l'accès à la terre et la représentation politique,
- › La mauvaise perception par les populations des mesures de commercialisation des produits tropicaux prises l'Etat et dont la mise en application oppose les populations aux FDS,
- › L'exclusion de certaines communautés suite à la hiérarchisation et l'organisation des chefferies traditionnelles par l'Etat,
- › La persistance des conflits inter et intra religieux,
- › La faible inclusion économique des jeunes, des femmes et des personnes à besoins spécifiques,
- › L'inégal accès aux services sociaux de base.

Dans un contexte marqué par la fragilité et les risques d'escalade de la violence, la réalisation d'un Diagnostic Participatif Multi-acteurs (DPMA) devient essentielle pour :

- › Evaluer les dynamiques socio-culturelles, économiques et politiques influençant la cohésion sociale ;

- › Identifier les vulnérabilités sociales, économiques, territoriales (précarité, isolement, accès aux droits, discriminations, fractures numériques) ;
- › Identifier les besoins / attentes et ressources des populations en matière de cohésion sociale
- › Cartographier les initiatives locales existantes en matière de cohésion sociale et les points forts et faibles du territoire ;
- › Proposer des actions pour le PLCS.

Ce diagnostic, fondé sur la triangulation entre les documents stratégiques (PDC4, PCC, SDAC) et les contributions des acteurs locaux, a permis d'analyser les dynamiques territoriales, de renforcer la résilience communautaire et d'élaborer le Plan Local de la Cohésion Sociale de la commune de Kalalé.

1.2. Justification du PLCS

Le présent Plan Local de Cohésion Sociale (PLCS) répond à la nécessité de doter la commune d'un cadre stratégique spécifique, cohérent et opérationnel, pour anticiper, prévenir et gérer durablement les risques de tensions communautaires. Il vise à renforcer la gouvernance inclusive, à promouvoir la participation citoyenne, à favoriser le dialogue entre les acteurs, et à soutenir les initiatives locales de paix, de solidarité et d'inclusion.

Il complète et renforce les orientations du Plan de Développement Communal (PDC 2024–2028), en se focalisant sur les déterminants socio-culturels, économiques et politiques de la stabilité territoriale.

1.3. Lien avec les priorités du PDC4 et les politiques nationales

Le PLCS s'aligne sur les orientations stratégiques du PDC4 de Kalalé, notamment :

- › la gouvernance participative et transparente ;
- › le développement économique local inclusif ;
- › la réduction des inégalités d'accès aux services sociaux de base ;
- › la consolidation de la paix et la prévention des conflits communautaires.

Il s'inscrit également dans la vision des ODD, en particulier :

- › **ODD 1** : Eradication de la pauvreté ;
- › **ODD 5** : Egalité des sexes ;
- › **ODD 8** : Travail décent et croissance économique ;
- › **ODD 10** : Réduction des inégalités ;
- › **ODD 16** : Paix, justice et institutions efficaces.

1.4. Objectifs du PLCS

1.4.1. Objectif global

Renforcer durablement la cohésion sociale, la stabilité et la résilience territoriale de la commune de Kalalé à travers la gouvernance inclusive, la prévention des tensions et la promotion de la citoyenneté active.

1.4.2. Objectifs spécifiques

- › Renforcer la gouvernance locale, la redevabilité et la participation citoyenne inclusive dans la commune de Kalalé.
- › Améliorer la sécurité communautaire et réduire les conflits liés au foncier, aux ressources naturelles et à la transhumance.
- › Promouvoir un développement économique équilibré, inclusif et générateur d'opportunités pour tous.
- › Renforcer les mécanismes communautaires et institutionnels de solidarité pour améliorer l'accès équitable aux services sociaux de base.
- › Préserver le vivre-ensemble, promouvoir l'égalité de genre et réduire les discriminations socioculturelles.

1.5. Structure du document

Le PLCS de Kalalé est structuré en sept grandes parties :

- › Introduction générale ;
- › Présentation de la commune ;
- › Diagnostic de la cohésion sociale ;
- › Vision et orientations stratégiques ;
- › Plan d'action opérationnel ;
- › Dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation ;
- › Dispositions finales et durabilité.

II. CADRE CONCEPTUEL DE COHESION SOCIALE

2.1. Objet et utilité du cadre conceptuel

Ce cadre conceptuel sert à :

- › Fixer un langage commun (définitions et concepts connexes) pour tous les acteurs de la commune de Kalalé ;
- › Structurer le diagnostic des tensions et des facteurs de cohésion sociale ;
- › Guider la formulation de la vision, des objectifs et des actions du Plan Local de Cohésion Sociale (PLCS), en cohérence avec les autres instruments de planification locale (PDC/SDAC) ;
- › Orienter le suivi-évaluation en liant dimensions de cohésion sociale et indicateurs.

2.2. Concept central : Cohésion sociale (CS)

La cohésion sociale est la capacité d'une communauté à vivre ensemble dans la paix, l'inclusion et la solidarité, malgré ses diversités (culturelles, ethniques, économiques...).

› Approche de compréhension

Le guide rappelle que la cohésion sociale est un socle d'une société inclusive, solidaire et résiliente ; elle repose sur l'interconnexion des individus/groupes, et leur capacité à vivre ensemble dans la paix, le respect mutuel et la justice sociale.

› Enjeux concrets

Dans les zones d'intervention d'AGORA, les relations entre communautés sont souvent marquées par des conflits liés à l'accès à l'espace, aux infrastructures, aux biens et services collectifs, et des frustrations pouvant produire tensions, exclusions et iniquités ; d'où la nécessité de mécanismes locaux de dialogue, tolérance, acceptation mutuelle et inclusion.

2.3. Concepts associés

Pour éviter les ambiguïtés, les concepts ci-dessous sont retenus comme briques du cadre conceptuel :

- › **Cohabitation pacifique** : vivre ensemble dans le respect et la compréhension mutuelle, sans tensions ni violences.
- › **Inclusion sociale** : garantir la participation pleine de toutes les catégories, y compris les groupes vulnérables.
- › **Approche inclusive** : intégrer toutes les catégories de population (dont les plus vulnérables) dans la décision et l'accès aux opportunités.

- › **Approche participative** : implication active des habitants/parties prenantes dans l'élaboration et l'exécution, pour assurer l'appropriation.
- › **Concertation locale / sociale** : dialogue et négociation pour définir des actions communes ; recherche de solutions consensuelles.
- › **Prévention des conflits** : actions pour éviter l'émergence de tensions.
- › **Médiation communautaire** : facilitation neutre de la résolution pacifique des conflits.
- › **Culture de la paix** : valeurs/attitudes/comportements favorisant dialogue, tolérance et rejet de la violence.
- › **Équité sociale** : accès juste et égal aux ressources et opportunités, sans distinction.
- › **Accès aux services de base** : accès effectif à éducation, santé, eau, assainissement, énergie... condition indispensable à la cohésion sociale.
- › **Résilience communautaire** : capacité à surmonter les crises et maintenir des liens sociaux solides.
- › **Sécurité humaine** : protection contre menaces physiques, économiques et sociales, pour un cadre de vie serein et stable.
- › **Reddition des comptes** : transparence des autorités/gestionnaires vis-à-vis des citoyens sur résultats et ressources.

2.4. Dimensions du cadre conceptuel

On retient 5 dimensions complémentaires, qui couvrent les principaux mécanismes de cohésion sociale décrits dans le guide.

2.4.1. Liens sociaux, confiance et solidarité

- › **Ce que c'est** : qualité des relations (interconnexion), entraide, sentiment d'appartenance, confiance entre groupes.
- › **Ce qu'on observe dans la commune de Kalalé** : niveaux de confiance inter-quartiers/villages, entraide intergroupes, formes de solidarité locale.

2.4.2. Inclusion, équité et accès aux opportunités/services

- › **Ce que c'est** : réduction des exclusions/iniquités ; accès juste aux services de base et opportunités.
- › **Ce qu'on observe à Kalalé (à mesurer)** : perception d'équité dans la répartition des services/infrastructures, discrimination, groupes "oubliés" (jeunes, femmes, personnes handicapées, minorités...).

2.4.3. Gouvernance locale, participation et redevabilité

- › **Ce que c'est** : participation citoyenne et mécanismes de concertation ; transparence et reddition des comptes.

- › **Ce qu'on observe dans la commune de Kalalé** : inclusion des groupes dans les décisions locales, qualité du dialogue autorités-populations, confiance envers les institutions.

2.4.4. Gestion pacifique des tensions et prévention des conflits

- › **Ce que c'est** : capacités locales à prévenir/traiter les différends (médiation, dialogue, culture de la paix).
- › **Ce qu'on observe dans la commune de Kalalé** : types de conflits récurrents, mécanismes endogènes de règlement, efficacité/acceptabilité de la médiation.

2.4.5. Résilience communautaire et sécurité humaine

- › **Ce que c'est** : capacité à absorber chocs/crises, maintenir les liens sociaux ; sécurité humaine (risques physiques, économiques, sociaux).
- › **Ce qu'on observe dans la commune de Kalalé** : capacité collective à faire face aux crises (climatiques, économiques, sanitaires), dispositifs d'alerte/solidarité en période difficile.

2.5. Modèle conceptuel synthétique

Le modèle conceptuel synthétique s'articule autour de :

Hypothèse de fonctionnement du PLCS (logique "mécanismes → effets") :

- › **Facteurs / déterminants locaux**
Accès inégal aux ressources et services • tensions autour de l'espace / infrastructures / biens collectifs
- › Processus de cohésion sociale à renforcer se rattache à :
 - Concertation et participation ;
 - inclusion/équité ;
 - solidarité/confiance ;
 - prévention/médiation ;
 - et résilience/sécurité humaine
- › **Résultats attendus (PLCS)**
Renforcement du vivre-ensemble, de la solidarité et de la résilience communautaire.

2.6. Opérationnalisation : indicateurs "minimum" par dimension (alignés guide)

Le guide propose de raisonner en **indicateurs de performance / résultats / impact**, avec des exemples très concrets (participation, conflits, accès services, confiance, inégalités perçues, inclusion...).

Voici une **proposition de panier d'indicateurs** pour Kalalé :

2.6.1. Liens sociaux, confiance, solidarité

- › **Résultat** : amélioration des relations intercommunautaires (enquête de perception).
- › **Impact** : amélioration du sentiment de confiance entre communautés ; renforcement du sentiment d'appartenance communautaire.

2.6.2. Inclusion, équité, services

- › **Résultat** : augmentation de l'accès aux services de base.
- › **Impact** : augmentation du sentiment d'inclusion (groupes marginalisés) ; diminution des inégalités d'accès aux services de base/ressources.

2.6.3. Gouvernance, participation, redevabilité

- › **Résultat** : taux de participation communautaire aux cadres/activités.
- › **Performance** : nombre de participants aux sensibilisations, taux de réalisation des actions.

2.6.4. Prévention / gestion pacifique des tensions

- › **Résultat** : réduction des conflits signalés ; réduction des signalements de conflits sociaux/communautaires.
- › **Résultat spécifique** : diminution des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles.

2.6.5. Résilience communautaire et sécurité humaine

- › **Résultat** : nombre d'initiatives communautaires en lien avec la cohésion sociale (capacité d'auto-organisation).
- › **Impact** : perception de sécurité et capacité de la communauté à traverser les crises.

2.7. Ancrage “planification locale”

Le PLCS est conçu comme outil complémentaire du SDAC et du PDC pour s'assurer que la planification et la mise en œuvre du développement restent inclusives et ne compromettent pas la cohabitation pacifique.

III. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

3.1. Phase préparatoire :

- › Réunion de Cadrage
- › Revue documentaire
- › Élaboration des outils

3.2. Phase de diagnostic participatif

- › Atelier diagnostic : cartographie des acteurs de la cohésion sociale, relevé des perceptions, zonage participatif des risques et menaces, identification des valeurs et pratiques endogènes de cohésion sociale et l'analyse FFOM, identification des axes stratégiques.
- › Élaboration du rapport DPMA
- › Pré-validation du rapport
- › Validation du rapport

3.3. Phase d'élaboration du PLCS

- › Élaboration de la vision,
- › Définition des stratégies et des actions prioritaires
- › Élaboration du plan opérationnel (cadre logique, plan d'action, budget, mécanisme de mise en œuvre et mécanisme de suivi-évaluation et de capitalisation)
- › Pré-validation du PLCS
- › Validation du PLCS

IV. PRESENTATION DE LA COMMUNE

La présente section dresse un portrait synthétique de la commune de Kalalé (département du Borgou), afin de situer le terrain d'analyse et d'éclairer les dynamiques locales abordées dans la suite du rapport. Elle reprend, dans le style et la logique du rapport DPMA, les éléments factuels disponibles dans les documents communaux exploités (PDC/SDAC), ainsi que certains éléments de contexte opérationnel issus du rapport DPMA.

4.1. Données générales

4.1.1. Situation géographique

La commune de Kalalé est l'une des huit communes du département du Borgou. Elle est limitée au Nord par la commune de Ségbana, à l'Est par la République Fédérale du Nigéria, au Sud par la commune de Nikki et à l'Ouest par les communes de Bembèrèkè et de Gogounou.

Sur le plan de l'occupation de l'espace, elle couvre une superficie de 3 586 km² (soit 13, 87 % de la superficie du Borgou et 3, 18 % de la superficie nationale) et s'étend sur environ 100 km du Nord au Sud (Banagbasso-Kali) et près de 126 km d'Est en Ouest (Néganzi-Batin).

Du point de vue administratif, la commune est organisée en six (6) arrondissements et soixante-seize (76) villages, conformément à la loi relative aux unités administratives locales.

Sur le plan physique, le relief est globalement peu accidenté, avec des collines et escarpements localisés (notamment à l'Ouest de la RN6 entre Dérassi et Kalalé), des inselbergs et fragments de surface d'aplanissement (au Sud de l'arrondissement de Kalalé, au Sud et Nord-Est de Péonga, au Nord de Dérassi), ainsi qu'une terrasse en bandes d'orientation Sud-Nord à l'Est de Dérassi et de Kalalé.

S'agissant de l'hydrographie, la commune dispose d'un réseau de cours d'eau structuré en deux grands bassins : (i) un bassin Sud formé par la rivière Oly qui est un affluent du fleuve Sota, qui se jette lui-même dans le fleuve Niger. Elle fait partie du bassin versant du Niger dans la partie nord-est de la commune de Kalalé ; et (ii) un bassin nord composé de Tassinè (et son affluent Ouéna) et Bouli, rejoignant également la Sota, laquelle se jette dans le fleuve Niger. Les documents consultés signalent par ailleurs l'existence de retenues d'eau et de surcreusements, avec des chiffres variables selon les sources (8 retenues et 5 surcreusements dans le SDAC ; 10 retenues et 5 surcreusements dans le PDC).

Enfin, l'accessibilité constitue un déterminant structurant des activités et des services : l'axe reliant Nikki au Nigéria via Kalalé, ainsi que les pistes intercommunales (vers Nikki, Bembèrèkè, Ségbana, notamment à travers la forêt classée) jouent un rôle majeur dans la mobilité et l'économie locale. Cependant, des difficultés d'accès persistent, avec des localités non accessibles en toute saison du fait de la dégradation des pistes et de franchissements de cours d'eau sans ouvrages adaptés.

4.1.2. Données démographiques

Au dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH4, 2013), la population de la commune de Kalalé était estimée à 168 882 habitants, soit 6,1 % de la population du Borgou, avec 84 078 hommes (49,79 %) et 84 804 femmes (50,21 %). Les dynamiques démographiques y sont soutenues, avec un taux d'accroissement intercensitaire de 4,7 % entre 2002 et 2013, traduisant une progression continue.

La structure par âge met en évidence une commune à forte proportion d'enfants : les moins de 15 ans représentent 55,7 % (moins de 5 ans : 22 % ; 5-9 ans : 20,6 % ; 10-14 ans : 13,10 %), tandis que la tranche 20-49 ans est estimée à 28,6 %, ce qui renvoie à une pression importante sur les ménages actifs et sur l'offre de services sociaux.

Sur le plan socio-culturel, la population est majoritairement composée de Gando (68 %), suivis des Boo et apparentés (21, 1 %) et des Peulh (8 %) ; des groupes minoritaires (Dendi, Yorouba, etc.) sont également présents. La religion dominante est l'Islam (91, 2 %), avec une minorité chrétienne.

4.1.3. Caractéristiques socio-économiques

L'économie locale repose principalement sur l'agriculture, l'élevage et l'artisanat. L'agriculture constitue l'activité dominante : elle occupe environ 85 % de la population ; la production agricole est estimée à 208 538 tonnes en 2021 (statistiques DDAEP), avec comme spéculations majeures le coton, le maïs, le soja, le riz, le sorgho, le haricot, l'igname et la patate douce.

L'élevage occupe une place structurante (bovins, petits ruminants, volailles), avec des effectifs estimés en 2021 à 115 000 têtes de bovins, 101 500 têtes d'ovins et caprins et 108 500 têtes de volailles. Cette importance du pastoralisme, combinée à la disponibilité relative de l'eau, contribue à attirer des transhumants et à densifier les interactions (et les frictions) entre systèmes de production.

Le commerce s'appuie sur un maillage de marchés : la commune compte 29 marchés, dont la majorité d'envergure locale, avec quelques pôles reconnus comme plus attractifs (notamment Péonga). Les recettes issues des marchés constituent une source importante de mobilisation de ressources communales, même si l'état des infrastructures marchandes demeure un défi (précarité et délabrement signalés).

Enfin, les documents consultés soulignent un contexte social marqué par la vulnérabilité économique : les indices de pauvreté monétaire et non monétaire sont respectivement de 48, 45 % et 45, 16 % (EMICoV 2015/INStAD), sur fond de faiblesse des moyens de production, de sous-emploi et de déficits de services sociaux.

4.2. Contexte social et institutionnel

4.2.1. Organisation administrative

La commune de Kalalé est structurée en six arrondissements (Basso, Bouca, Dérassi, Dunkassa, Kalalé, Péonga) et 76 villages. Cette architecture administrative constitue le cadre de planification, de gestion des services publics locaux et d'animation de la gouvernance territoriale.

Au-delà de l'administration communale, la présence de services publics est signalée à l'échelle des chefs-lieux d'arrondissement, même si l'accessibilité et l'éloignement de certaines localités limitent l'effectivité des services (notamment en santé).

4.2.2. Principaux acteurs institutionnels et communautaires

Le paysage d'acteurs combine, d'une part, les institutions communales et déconcentrées et, d'autre part, les régulations sociales et religieuses. Les documents décrivent une cohabitation entre autorité administrative et chefferie traditionnelle, cette dernière conservant un rôle de régulation et de résolution de différends.

Dans le champ de la sécurité et de la régulation des conflits, plusieurs mécanismes ressortent des matériaux DPMA : la médiation locale, la sollicitation des leaders religieux et des autorités traditionnelles, ainsi que l'intervention des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) selon les situations.

Les acteurs religieux occupent une place importante dans l'équilibre local : si la cohabitation est globalement décrite comme « bonne », elle demeure traversée par des tensions ponctuelles (intra-musulmanes et inter-religieuses) autour des formes de prêche, de la création de lieux de culte, et de certains enjeux sociaux (mariages, implantation d'églises).

4.2.3. Historique des relations intercommunautaires

Les relations intercommunautaires s'inscrivent dans un contexte où les ressources naturelles (terre, eau, pâturages) structurent fortement les interactions. Les données issues du DPMA indiquent, par exemple, qu'entre 2023 et 2025, le tribunal de conciliation de Kalalé a enregistré 119 conflits agropastoraux et/ou domaniaux, avec une concentration plus marquée dans l'arrondissement de Kalalé. Cette conflictualité renvoie à la compétition entre agriculture et élevage et à la pression sur les espaces productifs.

Sur le registre religieux et social, les conflits identifiés sont qualifiés de « *modérés* » et généralement réglés au niveau local, bien que des blocages durables puissent exister dans certaines localités (notamment autour de l'implantation de lieux de culte). Les mécanismes de gestion mobilisent principalement la médiation et l'interpellation de figures d'autorité, avec des limites reconnues (risque de partialité, complexité des conflits, exposition des médiateurs).

Enfin, les facteurs de résilience et de cohésion mis en avant par les acteurs locaux, tels que la tolérance, l'hospitalité et le respect de l'étranger, apparaissent comme des ressources sociales mobilisables pour prévenir l'escalade des tensions, en complément d'actions de concertation et de dialogue intra/inter-religieux.

V. PRINCIPAUX RESULTATS DU DIAGNOSTIC DE LA COHESION SOCIALE

Le Diagnostic Participatif Multi-Acteurs de la cohésion sociale conduit par les acteurs sociaux de Kalalé a permis de déboucher sur d'importants résultats.

Tout d'abord une présentation de la cartographie des acteurs de la cohésion sociale intervenant dans cette commune est faite. Une revue des perceptions citoyennes a été réalisée pour déboucher sur une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la cohésion sociale. De même, une synthèse des initiatives communautaires traditionnelles porteuses de cohésion sociale et des facteurs favorables et défavorables à la cohésion sociale a été présentée dans le cadre de ce travail.

5.1. Cartographie des acteurs de la cohésion sociale

Le DPMA met en évidence un système d'acteurs relativement structuré autour d'un noyau communal (acteurs politiques et administratifs) et d'un ensemble d'organisations de la société civile (OSC/ONG) jouant un rôle important d'appui au développement, à la médiation sociale et à la mobilisation communautaire. Les autorités communales apparaissent comme des acteurs à forte influence et forte implication, mais elles expriment des besoins en moyens financiers et logistiques pour consolider une gouvernance réellement inclusive. Les ONG/OSC sont également décrites comme fortement impliquées, tout en signalant des limites de ressources nécessitant un renforcement technique et financier.

Les groupes de femmes et de jeunes, considérés comme parties prenantes clés de la cohésion sociale, sont perçus comme ayant une implication et une influence "moyennes", avec des besoins fortement exprimés d'accès à la terre et au financement, ce qui renvoie à des enjeux persistants d'inclusion économique et de justice sociale.

À l'inverse, la cartographie souligne un déséquilibre au niveau du pilier sécuritaire : la police est identifiée comme un acteur d'**influence élevée** mais d'**implication faible**, du fait de moyens insuffisants et d'une présence limitée sur le territoire, notamment dans les zones sensibles. Cette lecture est cohérente avec les perceptions citoyennes (voir section 5) et renforce l'idée que la cohésion sociale à Kalalé dépend étroitement de la capacité des institutions à garantir la sécurité de proximité.

La synthèse des résultats de la revue documentaire complétée par les travaux de l'atelier diagnostic a permis de relever les acteurs importants présentés dans le tableau n°1 ci-dessous:

Tableau n° 1 : Listes acteurs de la cohésion et la carte de relation

Acteurs	Rôles	Niveau d'influence	Niveau d'implication	Relations avec les autres acteurs
Organes politiques et administratifs communaux	Gestion de la commune, prise de décisions, mise en œuvre de politiques de sécurité et cohésion Collaboration avec ONG, OSC et citoyens	Collectif et organisationnel	Très élevé	Collaboration avec ONG, OSC et citoyens
Projets et Programmes (UNICEF, PAGDA, PACOSO, COSO, ACMA3, AGORA)	Appui financier et technique des actions	Collectif et organisationnel	Très élevé	Collaboration avec organes politique, ONG et acteurs locaux
ONG et OSC (Vie et Environnement, SIAN'SON, DERANA,	Appui au développement, concertation, autonomisation Partenariats avec mairie et communautés	Collectif et organisationnel	Très élevé	Partenariats avec mairie et communautés
Femmes et jeunes Citoyens (40% participant)	Participation à certains postes clés, contribution à la gestion communale Participation à la reddition des comptes, expression des préoccupations Interaction avec autorités et OSC Interaction avec autorités locales	Individuel	Elevé	Interaction avec autorités et OSC Interaction avec autorités locales
Forces de sécurité (Police Républicaine, Militaire et Eau forêt et Chasse)	Maintien de l'ordre, vigilance communautaire Relations tendues avec communautés frontalières	Collectif et organitionnel	Faible	Relations tendues avec communautés frontalières
Groupes ethniques (Gando, Boo, Peulh, Bariba)	Contribution à la diversité socioculturelle, cohésion communautaire Coexistence harmonieuse, mais tensions possibles sur les terres	Collectif	Elevé	Coexistence harmonieuse, mais tensions possibles sur les terres
Organe de presse et médias locaux (Radio Gbassi-FM)	Information et communication Collaboration avec tous les acteurs	Collectif	Très élevé	Collaboration avec tous les acteurs

Source : Atelier DPMA_PLCS1,2025

5.2. Menaces et sources de tensions sociales

Le diagnostic participatif hiérarchise les menaces selon leur gravité et révèle que les facteurs de fragilisation de la cohésion sociale sont à la fois structurels (accès aux ressources/services, inégalités) et contextuels (pression sécuritaire).

5.2.1. Sur le plan socio-culturel

› Une cohésion socialement “vivante”, mais fragilisée par trois foyers

Les informations collectées dans le DPMA montrent que la cohésion sociale est principalement fragilisée par : **(i)** des tensions intra/intercommunautaires nourries par la compétition autour des ressources et le repli identitaire ; **(ii)** des conflits inter et intra religieux (religions endogènes et religions importées ; divergences internes au sein de l’islam) ; **(iii)** la persistance de VBG et de pratiques sociales problématiques (mariages forcés/précoces, tabous autour des unions interreligieuses).

› La compétition pour les ressources comme “moteur de crispation”

Les tensions se cristallisent d’abord autour de la concurrence/compétition interethnique pour les ressources naturelles et économiques. Cette compétition devient un catalyseur d’arguments identitaires (appartenance, légitimité, origine, “nous/eux”) et alimente le repli sur le groupe.

› Le langage comme indicateur local de tension (expressions et sens social)

Le diagnostic met en évidence des langages de dénigrement et de dépréciation comme manifestations directes des tensions interethniques, avec des expressions localement connues, qui fonctionnent comme des “codes” de stigmatisation :

- › « *Kaado* » (usage cité en milieu peulh) : employé pour désigner une personne “d’une autre ethnie”, avec une connotation de dépréciation ; le texte indique que l’expression renvoie littéralement à l’idée de “non-croyant/non pratiquant musulman” et sert à stigmatiser des non-Peulh.
- › « *Bui biin* » (en Boo) : utilisé pour désigner une ethnie autre que Boo, avec l’idée d’une ethnie à laquelle on accorde peu d’estime/considération.
- › « *Bossé Toukourou* » (en Bariba) : expression de même registre, associée à une ethnie considérée comme peu estimée ou dont “l’origine n’est pas localement connue”.

Ces mots ou expressions ne sont pas de simples étiquettes ; ils jouent un rôle de marquage social (qui appartient/qui n’appartient pas), et leur usage répété fragilise la solidarité interethnique, rend le dialogue plus difficile et peut normaliser le rejet de l’autre.

› **Repli identitaire : quand “vivre entre soi” devient une barrière**

Le DPMA décrit une tendance de certains groupes à s'isoler et à vivre exclusivement “entre eux”. Ce repli identitaire, particulièrement visible lors de certaines interactions sociales (le diagnostic cite notamment les compétitions sportives), contribue à l'érosion du vivre-ensemble, renforce la haine/hostilité et durcit les positions sur des critères ethniques, religieux ou géographiques.

Plus le repli s'installe, plus la coopération quotidienne (entraide, travail collectif, mobilisation pour des projets communs) devient coûteuse socialement, et plus la médiation doit intervenir tôt (avant la “cristallisation”).

› **Tabous, mariages forcés/précoces et contrôle social : tensions silencieuses mais structurantes**

Le diagnostic souligne la persistance de tabous autour des mariages interreligieux ainsi que des mariages forcés et/ou précoces comme facteurs de fragilisation. Ces pratiques, quand elles existent, peuvent :

- intensifier les ruptures entre familles/groupes ;
- produire des frustrations individuelles (notamment chez les jeunes et les femmes) ;
- et alimenter, de façon plus diffuse, les VBG et la défiance envers les mécanismes de régulation sociale.

Le DPMA invite implicitement à traiter ces sujets par des approches prudentes, dialoguées et inclusives, où les leaders légitimes (traditionnels, religieux, jeunes, femmes) créent des espaces de parole sécurisés et non stigmatisants.

› **Religions importées et religions endogènes : la “diabolisation” comme fracture sociale**

Le DPMA rapporte des frustrations liées à la persistance de la diabolisation de certaines pratiques endogènes par des fidèles de religions importées (musulmans et certains chrétiens non catholiques), où des adeptes de religions endogènes sont présentés comme “possédés” ou associés à des esprits maléfiques. Ces représentations, relayées dans des prêches, alimentent des tensions interreligieuses.

Ce registre est particulièrement sensible, car il touche l'honneur social, la dignité des familles et la légitimité culturelle ; il peut provoquer des ruptures de voisinage, des exclusions symboliques et une baisse de participation aux initiatives communautaires.

› **Tensions intra-musulmanes : Tarika et Ahlal Sounnan**

Le diagnostic décrit des malentendus et oppositions internes entre courants musulmans Tarika et Ahlal Sounnan, notamment autour :

- de la célébration du Mouloud ;
- de l'heure de la prière de l'après-midi (Al-Asr) ;
- des messages véhiculés dans les prêches pendant la période de jeûne ;
- et des tensions lors de l'ouverture de nouvelles mosquées de DJUMA par des fidèles Ahlal Sounnan, suscitant des oppositions verbales de fidèles Tarika.

Ces divergences, si elles ne sont pas gérées par des mécanismes de dialogue inter-leaders, peuvent “sortir” de la sphère religieuse et produire des alignements communautaires (alliances/rivalités) dans d’autres domaines (association, politique locale, gestion de ressources).

› Intolérance à l’implantation chrétienne dans certaines localités : signal de risque

Le diagnostic note des localités où l’installation/pratique de la religion chrétienne est décrite comme hostile, avec des difficultés persistantes d’obtention de terrain pour ériger une église, notamment à Goudéman (arrondissement de Kalalé) et Néganzi (arrondissement de Basso), malgré les interventions des autorités locales.

Ce type de blocage peut dégrader le vivre-ensemble, réduire la participation aux initiatives locales et devenir un obstacle au développement social, surtout s’il est perçu comme une remise en cause de la laïcité et des droits.

5.2.1.1. Genre et inclusion sociale

Les éléments analysés proviennent de la base **SiDoFFe-NG** et couvrent la période **du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025**, avec un tableau de synthèse des formes de VBG enregistrées dans la commune.

Tableau N°02 : Nombre de cas de violences de faites sur le genre enregistrés dans la commune de Kalalé de 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025

Indicateurs	H	F	18 - 34	35 - 49	50 - 59	Plus 60	Total Handicap
Violences physiques/ Coups et blessures volontaires (CBV)	3	22	19	6	0	0	0
Nombre de cas de violences physiques enregistrées	3	22	19	6	0	0	0
Violences sexuelles	0	1	1	0	0	0	0
Nombre de cas de harcèlements sexuels enregistrés	0	1	1	0	0	0	0
Violences psychologiques et/ou morales	5	7	8	3	1	0	0
Nombre de personnes ayant subi d’autres formes de violences psychologiques ou morales enregistrées	5	4	6	2	1	0	0
Nombre total de cas de violences psychologiques ou morales enregistrées	0	3	2	1	0	0	0
Violences économiques	0	0	0	0	0	0	0
Enlèvements et/ou séquestrations	0	9	9	0	0	0	0
Mariages forcés	0	2	2	0	0	0	0
Nombre de cas de mariages forcés enregistrés	0	2	2	0	0	0	0
Violences patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0
Pratiques traditionnelles néfastes	0	0	0	0	0	0	0
Violences numériques	0	0	0	0	0	0	0
Violences Gynécologiques et Obstétricales	0	2	2	0	0	0	0
Nombre de femmes ayant subi un avortement forcé	0	2	2	0	0	0	0
Violences liées aux rites de veuvage	0	0	0	0	0	0	0
Total	8	43	41	9	1	0	0
Source : Base SiDoFFe-NG, (1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025)							

Il s’agit de cas enregistrés, donc dépendants du signalement, de l’accès aux services et de la confiance dans les dispositifs (ce qui implique un risque de sous-déclaration, notamment pour certaines violences plus “silencieuses”).

› **Ampleur et structure globale : une problématique fortement féminisée et concentrée chez les jeunes adultes**

Sur la période, la commune totalise 51 cas de VBG enregistrés : 43 femmes et 8 hommes. La tranche d'âge 18–34 ans concentre 41 cas, suivie de 35–49 ans (9 cas), puis 50–59 ans (1 cas) ; aucun cas n'est enregistré au-delà de 60 ans. Le profil "dominant" est donc celui des femmes de 18–34 ans, ce qui renvoie à des vulnérabilités liées aux rapports de pouvoir intrafamiliaux/communautaires, à la dépendance économique et aux contraintes socioculturelles (voir section 4). L'absence de cas "60+" et "handicap" dans cette extraction ne signifie pas absence de risque ; elle peut aussi refléter des barrières d'accès au signalement (mobilité, dépendance, silence social).

› **Typologie des violences : prédominance des violences physiques, et signal d'alerte majeur sur les enlèvements/séquestrations**

Le tableau montre une distribution très marquée :

- Violences physiques / coups et blessures volontaires (CBV) : 25 cas (3 hommes ; 22 femmes).
- Violences sexuelles : 1 cas (harcèlement sexuel, femme 18–34).
- Violences psychologiques et/ou morales : volume non négligeable (valeurs enregistrées pour hommes et femmes, et principalement 18–34 ans).
- Enlèvements et/ou séquestrations : 9 cas, exclusivement des femmes, toutes dans la tranche 18–34 ans.
- Mariages forcés : 2 cas, femmes 18–34 ans.
- Violences gynécologiques et obstétricales (dont avortement forcé) : 2 cas, femmes 18–34 ans.
- D'autres catégories (violences économiques, patrimoniales, violences numériques, rites de veuvage, pratiques traditionnelles néfastes) ressortent à **0** dans ce relevé.

La prépondérance des violences physiques indique que les formes de violence les plus visibles et "documentables" (blessures, coups) arrivent davantage jusqu'aux systèmes de signalement. Le point le plus critique est la présence de 9 enlèvements/séquestrations, tous sur des femmes jeunes : c'est un indicateur "haute gravité" qui dépasse le registre domestique et interpelle la sécurité humaine, la protection et la crédibilité institutionnelle.

› **Facteurs explicatifs mis en avant dans le DPMA : normes sociales ; ignorance du droit et rapports de force conjugaux**

Le rapport DPMA relie explicitement la récurrence des violences (psychologiques/physiques/morales) à :

- des rapports de force entre conjoints,
- l'ignorance des textes juridiques, notamment la loi portant prévention et répression des violences faites aux femmes,
- et des pesanteurs sociologiques (normes de soumission, justification sociale de la "correction" de l'épouse dans certaines représentations).

On est face à une vulnérabilité systémique : même quand des services existent, la norme sociale peut réduire la dénonciation, banaliser certaines violences et retarder la prise en charge. Cela

crée un risque de “cycle” : violence → silence → impunité/perpétuation → aggravation (jusqu’aux formes extrêmes comme séquestration, mariages forcés, avortement forcé).

› **Chaîne de réponse (référéncement / prise en charge) : capacité existante mais couverture partielle**

Le DPMA mentionne que les services de l’État (dont C/GUPS et centre de santé) ainsi que des ONG ont joué un rôle dans le référéncement et la prise en charge. Sur l’ensemble des 51 cas, 21 cas (41,18%) ont été référés ou pris en charge, avec une proportion de femmes parmi les bénéficiaires évaluée à 76,19% ; aucun cas “handicap” et aucun cas “≥60 ans” n’apparaît dans les cas pris en charge rapportés.

Le ratio 41,18% suggère une capacité de réponse réelle, mais pas encore à l’échelle du besoin : près de 6 cas sur 10 ne sont pas documentés comme référés/pris en charge dans ce tableau. L’absence de PVH et de 60+ dans les cas pris en charge est un signal de vigilance : soit ces cas n’existent pas dans les signalements, soit ils sont plus difficiles à identifier et accompagner.

Le rapport cite aussi des dynamiques d’appui à la prévention et à la prise en charge via des projets/programmes et partenaires (appuis à l’autonomisation, maintien des filles à l’école, soutien aux survivantes de mariages forcés), mentionnant notamment UNICEF, Institut National de la Femme et SWEDD.

5.2.1.2. Secteur de la santé

Le DPMA met en évidence une offre relativement diversifiée, mais avec une capacité inégale selon les arrondissements. La commune (Zone Sanitaire Nikki–Kalalé–Pèrèrè (ZS-NKP)) dispose d’un centre de santé communal (CsCom), de 5 centres de santé d’arrondissement (Basso, Bouca, Dérassi, Dunkassa, Péonga), ainsi que de maternités isolées, dispensaires isolés, centres de santé communautaires, unités villageoises de santé et cabinet(s) privé(s).

Cette architecture montre un effort de couverture, mais la présence d’unités isolées et communautaires suggère aussi des réponses “palliatives” à l’éloignement et à l’enclavement de nombreuses localités (voir accessibilité plus bas). Sur l’approvisionnement en médicaments, la majorité des formations fonctionnelles ont un dépôt pharmaceutique, mais Basso et Péonga n’en disposent pas, alors même qu’il existe des dépôts privés au chef-lieu.

› **Utilisation des services : fréquentation encore faible**

Malgré une progression, la fréquentation demeure faible : le taux est passé de 34% (2019) à 37% (2020), ce qui conduit le rapport à recommander de rapprocher l’offre des communautés éloignées et de renforcer la communication pour le changement de comportement. la faible fréquentation n’est pas seulement une question “d’offre”, mais aussi de confiance, de coût d’accès, et de qualité perçue - dimensions importantes pour la cohésion sociale.

5.2.1.3. Ressources humaines et qualité : déficit structurel

Le DPMA rapporte des ratios indiquant un déficit de personnel qualifié (annuaire statistique, édition 2021) :

- 1 médecin / 66 853 habitants
- 1 infirmier / 10 028 habitants
- 1 sage-femme / 50 140 femmes en âge de procréer

Cette situation se traduit par une fréquence élevée de références vers de grandes formations sanitaires à Nikki ou vers le CHD à Parakou.

Les références fréquentes sont un indicateur indirect de (i) limitations du plateau technique, (ii) surcharge/insuffisance RH, (iii) coûts supplémentaires (transport, temps, accompagnants), et (iv) risque de retards de prise en charge.

› **Accessibilité territoriale : le nœud dur (49 localités > 5 km)**

Le diagnostic est très clair : l'accessibilité n'a pas substantiellement évolué de 2017 à 2022 et de nombreuses localités restent éloignées d'une unité de soins. Quelques exemples cités : Batin (7 km), Sinko (11 km), Korodji/Djalou/Gnel-Bourou (9 km). Au total, 49 localités sont identifiées comme vulnérables (habitants parcourant > 5 km), avec une concentration marquée : Dunkassa (21), Basso (9), Dérassi (6), Kalalé (5), Bouca (4), Péonga (4).

Dunkassa ressort comme épiscentre de vulnérabilité sanitaire (poids numérique + mention "arrondissement le plus vulnérable"). Les zones décrites comme enclavées/périphériques/frontalières cumulent contraintes (distance, mobilité, sécurité, coût).

• **Inégalités sociales/ethniques : une dimension sensible pour la cohésion**

Le DPMA souligne une disparité majeure : sur les 49 localités vulnérables, 91,84% relèvent de zones gando ou peulh, et très peu sont des agglomérations Boo. Le rapport explicite les risques sociaux associés : renoncement aux soins, diagnostics tardifs, coûts futurs plus élevés, baisse de capacité de travail, frein à la mobilité sociale, mais aussi sentiment d'exclusion et d'injustice et affaiblissement de la confiance envers les institutions municipales.

Ici, la santé n'est pas seulement un service social : elle devient un marqueur d'équité territoriale et identitaire. Si l'accès est perçu comme inéquitable, cela nourrit la défiance, fragilise la redevabilité locale et peut accentuer les tensions.

Tableau N°03 : Situation de vulnérabilité des localités dans le secteur de la santé

RISQUES DE VULNÉRABILITÉ - SECTEUR SANTÉ			
Arrondissement	Localités vulnérables	Nb	Observations
BASSO	Bayéna, Ladouga, Banézi, Gouré-Ankou, Gawézi, Gnel-Djanna, Gbékona, Gouré-Kadja, Oussana	9	91,84% zones gando/peulh
BOUCA	Gnel-Gounou, Koubèdjè, Gnel-Boucatou, Lawa	4	Zones périphériques
DERASSI	Wonko, Toucare, Alafiarou2, Gnèlkèlè, Wangna, Gneldémo	6	Zones enclavées
DUNKASSA	Gnel wassou, Gnel méré, Gnel koutè, Dantcha, Bagoudourè, Gnel Gamadje, Ouenagourou, Alafiarou Gando, Dangorou, Dadi, Djilidjalare, Gnel Dadaou, Gnel Djongouro, Gnel Gouissa, Boumkoun, Gorobani, Dantchao, Batin, Debèrè, Tchouga, Batoulou	21	Arrondissement le plus vulnérable
KALALÉ	Goudéma, Tchamon, Sébana, Gnelmosso, Bankourou	5	Centre relativement mieux desservi
PÉONGA	GandoBaka, Angaradébou, Gnèl Yakan, Gossodji	4	Zones frontalières
TOTAL		49	>5 km des centres de santé

Source : Atelier diagnostic participatif multi-acteurs (octobre 2025)

5.2.1.4. Secteur de l'éducation

› **Portrait d'ensemble : une couverture "quantitative" encourageante, mais des inégalités d'accès fortes**

Le diagnostic rappelle que l'éducation (notamment primaire) est un secteur central pour apprécier la vulnérabilité des communautés, et souligne que la commune affiche des niveaux faibles sur certains indicateurs, en particulier le taux brut de scolarisation. Sur l'offre, la commune dispose de 101 écoles primaires (98 publiques, 3 privées) et 27 écoles maternelles, avec 418 salles de classe. Ce volume d'infrastructures peut donner l'impression d'une bonne couverture. Cependant, le rapport insiste sur le fait que cette "bonne mine" cache de fortes disparités spatiales entre villages et arrondissements, d'où l'identification de "poches" de vulnérabilité d'accès.

› **Performances et dynamiques de scolarisation : l'accès ne se traduit pas en scolarisation effective**

Les données présentées indiquent que la commune connaît des taux d'abandon et de redoublement non négligeables, et surtout un taux brut de scolarisation d'environ 50,28%, nettement en-dessous des niveaux départemental et national comparés dans le rapport. Le diagnostic relie explicitement ces tendances à des effets sur la cohésion sociale (sous-emploi des jeunes, faibles perspectives, vulnérabilités socio-économiques), en pointant le rôle de la faible scolarisation et de l'abandon dans la fragilisation du tissu social. En 2022, les filles

abandonnent moins que les garçons (11,40% vs 13,42%), mais leur redoublement est plus élevé (7,43% vs 6,34%), ce qui suggère que l'accès des filles peut être relativement maintenu, mais que les conditions de réussite/suivi restent plus défavorables.

› **Accès géographique à l'école : la vulnérabilité structurée par la distance et l'enclavement**

Le DPMA identifie 41 localités/agglomérations situées à plus d'un kilomètre de l'école primaire la plus proche, considérées comme des zones où les enfants n'ont pas un accès effectif à un lieu de formation ("Tous les enfants à l'école"). Le rapport illustre cette contrainte par des situations concrètes de déplacement (ex. enfants parcourant plusieurs kilomètres pour rejoindre une école). La distance (>1 km) n'est pas un simple irritant logistique. Elle se transforme en barrière d'accès, surtout pour :

- les ménages pauvres (coûts indirects, arbitrage travail/scolarisation) ;
- les zones enclavées (saisonnalité des pistes) ;
- les filles (risques perçus, charges domestiques, moindre suivi scolaire), ce qui peut expliquer des redoublements plus élevés.

› **Analyse par arrondissement : "géographie" des vulnérabilités éducatives**

Le tableau sectoriel "Éducation" du diagnostic met en évidence une vulnérabilité concentrée dans 5 arrondissements, tandis que l'arrondissement de Kalalé est jugé en couverture satisfaisante.

› **Dunkassa : épicerie de la vulnérabilité (14 localités)**

Dunkassa est identifié comme l'arrondissement le plus touché, avec 14 localités vulnérables. cet "accumulé" de localités éloignées rend probable une combinaison de risques : absentéisme, retards d'inscription, abandon et enfants mobilisés dans des activités économiques (travail agricole, aide familiale), ce qui rejoint les liens évoqués entre faible scolarisation et vulnérabilités socio-économiques.

› **Dérassi : une vulnérabilité qualifiée de "très vulnérable" (9 localités)**

Dérassi compte 9 localités vulnérables, et l'observation associée est "Très vulnérable". Au-delà du nombre, l'étiquette "très vulnérable" signale une criticité (distance, dispersion, accessibilité saisonnière, faiblesse des services). Dérassi ressort donc comme une zone prioritaire au même titre que Dunkassa, mais avec un profil possiblement plus "dur" en termes d'accès.

› **Bouca : distance scolaire explicitement mentionnée (7 localités)**

Bouca présente 7 localités, avec une observation claire : "Enfants > 1 km écoles". Ici, la vulnérabilité est directement corrélée à l'éloignement et à la nécessité de traverser des espaces qui peuvent être contraignants (pistes, saison des pluies), affectant la fréquentation et la réussite.

› **Basso : vulnérabilité traduite en “faible taux de scolarisation” (6 localités)**

Basso compte 6 localités vulnérables, avec l’observation “Taux scolarisation faible”. Cela suggère que, dans cet arrondissement, la barrière n’est pas uniquement la distance : elle peut aussi intégrer des déterminants socio-économiques (pauvreté, demande de main-d’œuvre familiale), des normes sociales, ou une qualité perçue de l’école (enseignants, continuité, conditions d’apprentissage).

› **Péonga : vulnérabilité associée à l’enclavement (5 localités)**

Péonga compte 5 localités vulnérables, avec l’observation “Zones enclavées”. L’enclavement introduit un facteur “systémique” : même si l’école existe, les pistes impraticables et la saisonnalité peuvent rendre l’accès irrégulier, renforçant l’abandon et fragilisant la continuité pédagogique.

› **Arrondissement de Kalalé : aucune localité vulnérable**

Le tableau signale “Aucune” localité vulnérable et une “couverture satisfaisante”. Cet arrondissement peut jouer un rôle de pôle, mais l’écart de situation avec les autres arrondissements peut aussi générer un sentiment d’inégalité territoriale si les investissements publics/partenaires ne ciblent pas explicitement les zones périphériques.

› **Ressources humaines et environnement d’apprentissage : signaux d’inégalités de genre dans l’encadrement**

Le diagnostic met en évidence que les femmes sont très peu engagées dans l’enseignement primaire dans la commune (faible proportion d’enseignantes). Dans certains contextes, cette faible présence féminine peut avoir des effets indirects sur la scolarisation des filles (rôle-modèles, sentiment de sécurité/encadrement, dialogue école-famille). Même si le DPMA ne “prouve” pas ce lien causal, il fournit un signal à considérer dans une lecture sensible au genre.

› **Pourquoi l’éducation est un “secteur de paix locale”**

Le DPMA relie l’éducation à des facteurs de fragilité de la cohésion sociale : la faible scolarisation et l’abandon alimentent la vulnérabilité des jeunes (sous-emploi, précarité), ce qui peut augmenter les tensions et fragiliser le vivre-ensemble. À l’échelle territoriale, la présence de 41 localités à plus d’1 km d’une école primaire constitue une zone de friction en matière d’équité d’accès aux services, avec un risque de ressentiment si les communautés se perçoivent durablement “laissées de côté”.

Tableau N°04 : Situation de vulnérabilité des localités dans le secteur de l'éducation

RISQUES DE VULNÉRABILITÉ - SECTEUR ÉDUCATION			
Arrondissement	Localités vulnérables	Nb	Observations
BASSO	Néganzi, Néganzi peulh, Gorogao, Bougoukwéni, Basso, Gawézi	6	Taux scolarisation faible
BOUCA	Ada-Kpanè, Adakpanin, Gnel-worou, Gbassi, Kala, Gnel-boucatou, Guédédoukparou	7	Enfants >1 km écoles
DERASSI	Gbèssèya, Bènkansi, Gongorou, Kakatinin, Guroubéri, Alafiarou2, Wonko, Toukare, GanoureHeire	9	Très vulnérable
DUNKASSA	Djègourou, Dunkassa-Centre, Alafiarou Gando, Dadi, Batin, Djilidjalare, Gnel Gamadje, Gorobani, Gbessakperou, Ouenagourou, Bouroua, Gnel Dadaou, Dantchao, Gbèkona	14	Arrond. le plus touché
KALALÉ	Aucune	0	Couverture satisfaisante
PÉONGA	Gbintiman, Bobo, Gossodji, Gnel Yakan, Goumian	5	Zones enclavées
TOTAL		41	>1 km école primaire

5.2.1.5. Secteur de l'eau potable

› Niveau de desserte et disparités territoriales : une couverture moyenne, très inégale selon les arrondissements

Le DPMA situe la desserte en eau potable de la commune à 48,51% (données issues du PDC4), avec 112 250 habitants desservis sur une population projetée 231 382 (2020). Cette moyenne masque de fortes différences entre arrondissements : Péonga est le mieux couvert (58,19%), suivi de Dérassi (52,58%), Basso (50,80%) et Bouca (50,21%), tandis que Dunkassa ressort nettement en retrait avec 35,72% seulement de population ayant accès à une source d'eau potable.

L'eau potable est ici un indicateur direct de justice territoriale. La géographie de la desserte (un arrondissement nettement "décroché") renforce mécaniquement les écarts d'opportunités (santé, temps productif, scolarisation indirecte) et alimente la perception d'inégalités entre zones.

› Vulnérabilités d'accès : localités sans point d'eau potable et "poches" de privation

Le diagnostic identifie des localités n'ayant pas accès à un point d'eau potable (en référence au seuil d'au moins 250 habitants / 1 Équivalent Point d'Eau – EPE).

› **Localités vulnérables recensées (table sectorielle)**

Le fichier sectoriel “Eau potable” (annexe DPMA) recense **13 localités** en situation de vulnérabilité, réparties ainsi :

- Basso (1) : Gouré Naï
- Bouca (3) : Gnel Kounkoundo, Ko-Amoura, Gnel-Tchoumido
- Dunkassa (4) : Gnel Gouissa, Gnel wassou, Gnel méré, Dangorou
- Kalalé (4) : Sompi, Kondjaoulè, Gourè waga, Gbi, Sangui
- Péonga (1) : Bobo

› **Localités “sans point d’eau potable” (table du rapport DPMA)**

Dans le rapport DPMA, un tableau présente une liste très proche, avec des regroupements par villages administratifs/agglomérations (mêmes noms clés), et indique au total 14 localités sans point d’eau potable. Les deux sources convergent sur la *géographie* des vulnérabilités (Basso, Bouca, Dunkassa, Kalalé, Péonga) et sur les *localités* citées, mais divergent légèrement sur le total (13 et 14). Cela peut provenir d’un comptage différent (agglomération vs localité) ou d’une mise à jour des listes pendant l’atelier. Quelle que soit la variation (13–14), on observe une vulnérabilité concentrée, avec Kalalé, Bouca et Dunkassa systématiquement exposés (plusieurs localités chacune).

› **Disponibilité vs fiabilité : la question des pannes (FPM) et de la continuité du service**

Le rapport documente l’existence de Forages à Pompe à Motricité Humaine (FPM), y compris des FPM en panne, illustrées par des images (ex. Wonko). Cela indique que la vulnérabilité ne relève pas uniquement de “l’absence d’ouvrages”, mais aussi de la fonctionnalité et de la maintenance. Autrement dit, une localité peut être “couverte sur le papier”, mais rester vulnérable si les points d’eau sont non fonctionnels, si les réparations sont lentes ou si la gouvernance de l’entretien est faible.

› **Stratégies d’adaptation et risques sanitaires : dépendance aux sources non autorisées**

Le DPMA souligne une **dépendance marquée aux puits et sources non autorisées** pour l’approvisionnement en eau potable, révélatrice d’une accessibilité insuffisante et/ou d’une qualité de service fragile. Cette dépendance est un mécanisme typique de vulnérabilité :

- sanitaire (risques hydriques, exposition aux maladies) ;
- économique (temps perdu à la corvée d’eau, dépenses de soins) ;
- social (tensions aux points d’eau, arbitrages intra-ménages) ;
- institutionnel (faible confiance dans la capacité des services publics à garantir un accès équitable).

› **L'eau potable comme facteur de tensions et d'instabilité locale**

Le rapport établit explicitement le lien entre inégalités d'accès aux services vitaux (dont l'eau potable) et dynamiques de tensions : revendications récurrentes, conflits entre groupes "bénéficiaires" et groupes perçus comme "exclus", polarisation du développement entre zones favorisées et zones défavorisées, et augmentation de conflits locaux. Dans ce cadre, l'eau potable n'est pas seulement un investissement sectoriel ; c'est un instrument de réduction des fractures territoriales. La priorisation des ouvrages (où, pour qui, à quel rythme) devient une question de redevabilité et de prévention des tensions.

5.2.1.6. Pistes et paix

› **Ce que le DPMA met en évidence : un enjeu "pistes" qui dépasse le transport**

Le diagnostic considère l'accès aux pistes (et surtout aux ouvrages de franchissement) comme un **service social vital** au même titre que l'eau, la santé et l'éducation. Il souligne que l'inégal accès à ces services (dont les *pistes*) alimente revendications, sentiments d'exclusion, tensions et instabilité sociale, avec à terme un développement polarisé entre zones mieux dotées et zones défavorisées.

Implication DPMA : le "secteur pistes" est aussi un secteur de cohésion sociale (équité territoriale, accès aux droits et aux opportunités, confiance envers les institutions).

› **Diagnostic technique : réseau insuffisamment aménagé et franchissements défectueux (enclavement saisonnier)**

Le rapport est explicite : les routes/pistes de Kalalé ne sont pas aménagées de manière à garantir l'accès à toutes les localités, et surtout les cours d'eau traversant de nombreuses pistes ne disposent pas d'aménagements adaptés (absence de radiers submersibles, ponceaux, dalots ou ouvrages en bon état). Conséquence directe documentée : des zones sont fréquemment coupées du reste de la commune, entraînant des difficultés d'approvisionnement y compris pour des produits de première nécessité.

Le diagnostic quantifie cette réalité : 28 localités ne sont pas accessibles en toute saison, car les pistes traversent des cours d'eau sans ouvrages ou avec des ouvrages défectueux, et deviennent des "points de coupure" en saison des pluies.

› **Géographie des vulnérabilités : concentration dans certains arrondissements**

Le DPMA identifie une concentration des ouvrages défectueux et des vulnérabilités d'accès aux pistes dans les arrondissements de Péonga, Bouca et Dérassi, tandis que Basso et l'arrondissement de Kalalé sont décrits comme relativement plus "acceptables" (tout en rappelant le principe d'égalité d'accès). La vulnérabilité n'est pas uniformément répartie : elle suit une logique hydro-géographique (présence de cours d'eau) et un déficit d'ouvrages plus niveau d'entretien. Cela crée des "poches" d'isolement, qui deviennent des zones de friction (au sens DPMA) : l'isolement répétitif nourrit frustrations et perception d'abandon.

› **Les 28 localités identifiées comme “zones de friction” pour l’accès aux pistes (Tableau 9)**

Le DPMA dresse une liste structurée par arrondissement.

- Basso (4) : Bayéna ; Gbékona ; Banagbasson ; Oussana
- Bouca (4) : Ada-Kpanè ; Kala ; Bouraourè ; Gnel-Boucatou
- Dérassi (4) : Toukarè ; Wangna ; Gnèldjao ; Gnèlsolè
- Dunkassa (12) : Alafiarou Gando ; Gnel Gamadje ; Gorobani ; Gbessakperou ; Batin ; Gnel wassou ; Dantcha ; Gnel Dadaou ; Gnel Djongouro ; Dangorou ; Dadi ; Dantchao
- Kalalé (4) : Sébana ; Gnel-wobadjè ; Zambara ; Yolla

L’arrondissement de Dunkassa concentre à lui seul 12/28 localités (près de la moitié), ce qui suggère un effet d’amas : là où plusieurs villages cumulent isolement plus coupures, on observe plus facilement des impacts en chaîne sur les services (santé, école, marchés, sécurité).

› **Une dimension sociale sensible : qui sont les populations les plus exposées ?**

Le rapport souligne un point potentiellement critique pour la cohésion sociale : 24 localités sur 28 (85,71%) concernées par la vulnérabilité pistes seraient des agglomérations gando, à l’exception de Sébana/Banagbasso/Gbékona/Oussana (arrondissement de Basso). Lorsque l’enclavement est perçu comme touchant davantage certains groupes/localités, cela peut alimenter un sentiment d’injustice et fragiliser la confiance envers les institutions locales. Les pistes deviennent alors un sujet “technique” hautement politique : équité territoriale, redevabilité, priorisation des investissements.

› **Déterminants institutionnels : entretien, planification et besoin d’intervention urgente**

Le DPMA insiste sur le fait que la réhabilitation et l’entretien du réseau routier local restent un défi majeur pour la commune, alors même que ce réseau est déterminant pour l’économie locale. Il mentionne aussi qu’une étude technique (APS/APD) réalisée en 2021 sur les ouvrages défectueux conclut à une dégradation très avancée nécessitant une intervention urgente. Cela suggère moins un manque de diagnostic technique... qu’un “goulot” de mobilisation de ressources, de séquençage des travaux et de passage à l’échelle (du constat à l’investissement effectif). Le sujet est idéal pour des partenariats, car il est ciblable, mesurable (ouvrages, linéaires, points de coupure) et à forte externalité sur plusieurs secteurs.

› **Effets directs sur les autres secteurs (lecture transversale DPMA)**

Même si la section pistes est présentée comme “transport”, ses effets recourent :

- Santé : évacuations et références plus coûteuses/retardées quand les localités sont coupées (surtout en saison des pluies).

- Éducation : absentéisme/abandon dans les zones enclavées (le DPMA fait d'ailleurs le lien entre enclavement et accès effectif).
- Économie locale : accès aux marchés, circulation des intrants/produits, revenus.
- Paix locale / sécurité communautaire : l'isolement renforce la vulnérabilité, réduit l'accès aux services publics et peut accroître la défiance (le DPMA relie explicitement inégalités d'accès et risques d'instabilité).

Tableau N°05 : Situation de la vulnérabilité des localités enclavées

RISQUES DE VULNÉRABILITÉ - PISTES & PAIX LOCALE				
Arrondissement	Pistes impraticables	Nb	Zones insécurité/attaques	Nb
BASSO	Bayéna, Gbékona, Banagbasson, Oussana	4	Basso, Gorogao, Gawézi, Gbékona	4
BOUCA	Ada-Kpanè, Kala, Bouraourè, Gnel-Boucatou	4	Bouca, Gbassi, Bouca-Gando	3
DERASSI	Toukarè, Wangna, Gnèldjao, Gnèlsolè	4	Aucune identifiée	0
DUNKASSA	Alafiarou Gando, Gnel Gamadje, Gorobani, Gbessakperou, Batin, Gnel wassou, Dantcha, Gnel Dadaou, Gnel Djongouro, Dangorou, Dadi, Dantchao	12	Gnel Dadaou, Dantcha, Gnel Bansou, Gnel wassou, Gnel méré	5
KALALÉ	Sébana, Gnel-wobadjè, Zambara, Yolla	4	Baragana, Gnel-wobadjè, Danganzi, Kalalé peulh, Bessassi-gando, Goudéma	6
PÉONGA	Aucune	0	Bobo	1
TOTAL		28		13

5.2.1.7. Situation de Vulnérabilité critique

› **Une vulnérabilité** multidimensionnelle : **sociale, économique, territoriale et institutionnelle**

Le DPMA met en avant une vulnérabilité qui ne se réduit pas à un seul secteur : elle résulte d'une superposition de fragilités structurelles (pauvreté, genre, emploi), de déficits de services (santé/éducation/infrastructures), et de facteurs contextuels (insécurité et pressions liées à la frontière). Dans l'analyse transversale, ressortent notamment : pauvreté touchant près de la moitié de la population, sous-emploi des jeunes, infrastructures insuffisantes et inégalement réparties, faible dispositif sécuritaire, dégradation de l'environnement, marginalisation de certaines catégories (personnes âgées, handicapées, minorités). Ces vulnérabilités se renforcent mutuellement : la pauvreté limite l'accès aux services ; l'enclavement rend les services "théoriques" (existants mais difficilement accessibles) ; les tensions autour des ressources (terre/eau) et l'insécurité dégradent la confiance et augmentent le coût social/économique du quotidien.

› **Le territoire comme facteur déterminant : enclavement et éloignement structurent la vulnérabilité**

Le DPMA traduit fortement la vulnérabilité territoriale : la distance et la non-accessibilité en toute saison produisent des “poches” d’exclusion des services et des opportunités, ce qui alimente frustrations et sentiment d’abandon.

› **Santé : 49 localités à plus de 5 km d’un centre de santé**

Le diagnostic identifie 49 localités vulnérables (habitants parcourant > 5 km), avec une concentration par arrondissement : Dunkassa (21), Basso (9), Dérassi (6), Kalalé (5), Bouca (4), Péonga (4). La santé devient un marqueur d’inégalité spatiale : plus l’éloignement est élevé, plus on observe (i) renoncement ou retard de recours, (ii) aggravation des cas et coûts de prise en charge, (iii) défiance envers les institutions locales.

› **Éducation : 41 localités à plus d’1 km d’une école primaire**

Le DPMA recense 41 localités où l’école primaire la plus proche est à > 1 km, avec une vulnérabilité particulièrement concentrée : Dunkassa (14) (arrondissement le plus touché), Dérassi (9) (très vulnérable), Bouca (7), Basso (6) (taux de scolarisation faible), Péonga (5) (zones enclavées). Le rapport explicite le mécanisme : la distance devient une barrière d’accès (coûts indirects, arbitrages économiques des ménages, saisonnalité des pistes, contraintes spécifiques pour les filles).

› **Pistes / accessibilité : 28 localités non accessibles en toute saison**

Sur le “secteur pistes”, le diagnostic quantifie une vulnérabilité majeure : 28 localités ne sont pas accessibles en toute saison, du fait de pistes dégradées et surtout de franchissements (ouvrages) absents ou défectueux, qui deviennent des points de coupure en saison des pluies. Ce n’est pas un problème de transport uniquement ; c’est un multiplicateur de vulnérabilité : quand une zone est coupée, l’accès à la santé, à l’école, aux marchés, aux intrants et à la sécurité se dégrade simultanément.

› **Des vulnérabilités sociales et identitaires sensibles : risque de “vulnérabilité perçue” et de défiance**

Le diagnostic met en évidence que certaines vulnérabilités territoriales recoupent des lignes sociales/communautaires, ce qui peut transformer un déficit de service (technique) en tension de cohésion sociale.

- Santé : dans le tableau sectoriel, l'observation signale que 91,84% des localités vulnérables relèvent de zones gando/peulh.
- Pistes : 24 localités sur 28 (85,71%) concernées par la vulnérabilité d'accès aux pistes sont indiquées comme agglomérations gando (à l'exception de quelques localités à Basso). Lorsque les zones durablement enclavées sont perçues comme touchant davantage certains groupes/localités, le risque est double : (i) sentiment d'injustice/exclusion, (ii) baisse de confiance envers la mairie et les services publics, surtout si la priorisation des investissements n'est pas jugée transparente.

› **Vulnérabilités structurelles : pauvreté, genre, jeunesse... un socle qui “alimente” les autres risques**

Le DPMA insiste sur la **pauvreté persistante** (près de la moitié sous le seuil), qui freine l'accès aux services (santé/éducation/eau) et accentue les arbitrages défavorables aux dépenses sociales.

La vulnérabilité de genre ressort comme structurante : faible représentation politique des femmes (12%) et accès limité à la terre (63% sans droit direct), dans un contexte de normes patriarcales. Cela renforce des formes de dépendance économique et réduit la capacité des ménages (et des femmes en particulier) à absorber les chocs (maladie, perte de revenus, crise agricole), ce qui nourrit les cycles de vulnérabilité. Enfin, le DPMA relie la vulnérabilité des jeunes à la faiblesse de l'emploi (sous-emploi/chômage structurel), ce qui constitue un terreau de fragilisation sociale (décrochage, migration, exposition à certaines économies informelles).

› **Vulnérabilité institutionnelle et sécuritaire : “capacité de réponse” encore limitée**

Le diagnostic signale un faible dispositif sécuritaire (couverture policière limitée, enclavement, proximité de la frontière avec le Nigeria), exposant certaines zones à des trafics/menaces. Il met également en avant l'ampleur des conflits fonciers récurrents, liés à la pression démographique et aux tensions agriculteurs/éleveurs, comme facteur majeur de fragilisation du vivre-ensemble. Sur la capacité de pilotage, le DPMA rappelle des limites méthodologiques importantes (représentation incomplète de certaines zones difficiles d'accès, contraintes sécuritaires, faible mobilisation de certains groupes minoritaires), ce qui invite à considérer que certaines vulnérabilités pourraient être sous-estimées si elles concernent des localités moins représentées.

› **Où se concentrent les vulnérabilités et pourquoi ?**

- Dunkassa apparaît comme un nœud dur de vulnérabilités cumulées : il est l'arrondissement le plus touché en santé (21 localités >5 km), en éducation (14 localités

>1 km) et concentre aussi une part importante des localités “coupées” pour les pistes (12/28 dans le tableau sur les points de coupure).

- Dérassi, Bouca et Péonga ressortent comme des zones où l’enclavement et l’éloignement structurent l’accès aux services (école/pistes/santé), avec des effets attendus sur fréquentation, continuité et qualité perçue.
- L’arrondissement de Kalalé est relativement mieux couvert sur certains aspects (éducation “couverture satisfaisante” dans le tableau), mais il n’est pas exempt de vulnérabilités (santé : 5 localités >5 km ; pistes : 4 localités concernées).

Tableau N°06 : Situation des localités en situation de vulnérabilité critique

LOCALITÉS EN VULNÉRABILITÉ CRITIQUE (SANS SERVICES SOCIAUX DE BASE)			
Arrondissement	Localités en situation critique	Nb	Caractéristiques
BASSO	Basso-Peulh, Gouré-Kadja	2	Cumul 3+ vulnérabilités
BOUCA	Ada-Kpanè, Gnel-boucatou, Koubèdjè	3	Isolement + manque services
DERASSI	Toukarè, Wangna, Gnèlkèlè	3	Enclavement saisonnier
DUNKASSA	Gnel Dadaou, Dantcha, Gnel Bansou, Gnel wassou, Gnel méré	5	Zone la plus vulnérable
KALALÉ	Ko-Amoura, Gnel-Tchoumido, Gnelmosso, Gbi, Sangui, Bankourou, Goudéma, Sompì	8	Problèmes sécuritaires + enclavement
PÉONGA	Bobo	1	Zone frontalière
TOTAL		22	Nécessitent intervention urgente

5.2.2. Sur le plan économique

5.2.2.1. Enjeux et logique générale

La sphère économique de la cohésion sociale à Kalalé est dominée par un nœud central : les tensions liées à l’accès, au contrôle et à l’exploitation des ressources (terre, eau, pâturages, couloirs de transhumance). Les acteurs communautaires rencontrés dans le cadre de l’atelier DPMA/PLCS identifient ces tensions comme les conflits les plus fréquents et les plus importants, avec des causes proches et des manifestations souvent similaires. Ici, l’économie locale n’est pas seulement un espace de production/échange ; c’est un espace de rivalités d’accès aux ressources où l’équité territoriale, la légitimité des règles et la capacité de médiation déterminent la stabilité sociale.

5.2.2.2. Typologie des conflits économiques structurants

- **Conflits domaniaux et fonciers (terre lotie et non lotie)**

Ces conflits se manifestent principalement autour :

- › des limites/bornes de parcelles (loties ou non),

- › des tentatives de déplacement de bornes,
- › de la vente, occupation ou appropriation de parcelles d'autrui,
- › des discussions sur les limites et des conflits de voisinage dans les zones non loties.

La conflictualité foncière apparaît alimentée par une combinaison de facteurs : faiblesse de sécurisation/clarification des droits, pression sur l'espace, et pratiques opportunistes (transactions contestées, appropriation progressive), avec des effets directs sur la confiance entre ménages et entre communautés.

- **Conflits agropastoraux (agriculteurs/éleveurs) : la “colonne vertébrale” des tensions économiques**

Les cas les plus cités concernent :

- › les dégâts des troupeaux dans les champs,
- › l'occupation des pâturages et des abords de cours d'eau/retentions,
- › l'obstruction des couloirs de passage du bétail ou de l'accès aux points d'eau par certains agriculteurs.

Le diagnostic relie ces tensions à une mauvaise gestion ou application des normes d'affectation (Schéma Directeur d'Aménagement), ce qui, selon les acteurs, nécessite une prise de conscience collective au regard de l'ampleur des dégâts enregistrés au fil des années. Ces conflits combinent (i) un enjeu économique immédiat (pertes de récolte, perte de bétail, coûts de compensation), (ii) un enjeu d'accès à l'eau/pâturage, et (iii) un enjeu de gouvernance (règles connues mais appliquées de manière inégale ou contestée).

5.2.2.3. Facteurs aggravants : transhumance, pression frontalière et ressources hydriques

Kalalé, du fait d'un réseau hydrographique dense, est décrite comme une zone de prédilection pour les transhumants venant du Nigeria à la recherche d'eau et de pâturages. Les zones de conflits récurrents éleveurs/agriculteurs sont nombreuses et associées à une forte concentration de campements peulhs, particulièrement dans les arrondissements de Basso et de Kalalé. La ressource “eau + pâturage” agit comme un aimant économique mais aussi comme un déclencheur de conflits : plus l'attractivité est forte, plus la compétition sur les espaces agricoles, les berges et les couloirs se durcit.

5.2.2.4. Ampleur et distribution des conflits (2023–2025) : concentration territoriale et dynamiques différenciées

- **Volume global**

De janvier 2023 à décembre 2025, le tribunal de conciliation a enregistré 119 conflits opposant des acteurs du secteur agropastoral (incluant les dimensions foncières/domaniales associées dans le tableau).

- **Répartition par arrondissement (extrait du Tableau n°4)**

- › Kalalé : 75 cas (25 en 2023 ; 35 en 2024 ; 15 en 2025)
- › Bouca : 16 cas
- › Dérassi : 15 cas
- › Basso : 7 cas
- › Dunkassa : 3 cas
- › Péonga : 3 cas

L'arrondissement de Kalalé concentre 63,03% des conflits enregistrés sur la période, loin devant Bouca et Dérassi. Cette concentration suggère un cumul d'attracteurs de conflit (densité d'acteurs, pression sur la terre, circulation/agropastoralisme, proximité de points stratégiques), ce qui en fait une zone prioritaire de prévention/médiation.

- **Lecture qualitative par arrondissement : au-delà des chiffres**

Même si Péonga affiche peu de cas enregistrés, les acteurs signalent une pression importante sur l'espace, notamment liée à l'installation d'agro-éleveurs dans des zones de culture proches de la forêt classée des trois rivières, exposant les populations à des tensions avec les agents des eaux, forêts et chasse. Par ailleurs, le zonage participatif retient que le problème touche les six arrondissements, avec une exposition plus forte de Kalalé, Bouca et Dérassi en raison de leur position frontalière avec Nikki, Bembèrèrkè, Gogounou, Ségbana et le Nigeria.

5.2.2.5. Acteurs, régulation et gouvernance des ressources : mécanismes existants mais déficit de données consolidées

Le diagnostic indique que les tensions liées à la terre et aux ressources naturelles sont quotidiennement enregistrées par plusieurs structures (SVGF, commission domaniale/environnementale, tribunal de conciliation, services agricoles, ATDA, commissariats), mais que la commune ne dispose pas de statistiques fiables consolidées permettant d'apprécier la fréquence réelle des conflits ou d'identifier précisément les zones de friction. Ce décalage ("beaucoup d'enregistrements" mais "peu de données consolidées") fragilise :

- › la planification (priorités mal outillées),
- › la redevabilité (choix d'investissements contestables),
- › l'alerte précoce (absence de tableau de bord),
- › et la prévention (interventions trop tardives ou dispersées).

5.2.2.6. Conflits économiques à dimension frontalière : transactions, héritage, occupation et insécurité

Le document relève aussi :

- › des ventes multiples parfois sans titre adéquat,
- › des conflits de succession/héritage,
- › et des conflits frontaliers liés à l'occupation de terres agricoles par des populations nigériennes, dans un contexte marqué par des incursions, attaques et enlèvements, rendant la gestion des crises frontalières particulièrement sensible.

Enfin, un facteur spécifique est cité : le bradage des terres familiales par des jeunes pour des besoins immédiats (cérémonies, moto), parfois avec la complicité de “capitalistes fonciers” locaux et nigériens, au mépris des dispositions et sans consultation familiale alimentant les conflits fonciers, domaniaux et agropastoraux. Ces pratiques touchent au cœur des normes de propriété et de transmission, et peuvent créer des fractures intrafamiliales/intergénérationnelles, en plus de tensions intercommunautaires.

5.2.2.7. Dynamique relationnelle entre acteurs économiques : cohabitation globale mais foyers de conflits “ouverts”

Le diagnostic note une cohabitation globalement pacifique entre acteurs économiques, mais indique que les conflits agriculteurs/éleveurs sont les plus fréquents et peuvent conduire à des coups et blessures, voire des pertes en vies humaines. Il signale aussi des conflits plus modérés (mais difficiles à gérer) impliquant notamment des agriculteurs, commerçants, conducteurs de taxi-moto/auto et les forces de sécurité, avec des causes telles que : destructions de cultures, conflits autour de l'héritage/jachères, litiges commerciaux/dettes post-récolte, pratiques problématiques sur les axes routiers et répressions perçues comme excessives.

5.2.2.8. Implications programmatiques (PLCS) : ce que cette sphère “appelle” concrètement

Sur la base des constats, une structuration opérationnelle des priorités peut s'articuler autour de quatre leviers :

- › **Prévention et médiation agropastorale** : sécuriser couloirs, points d'eau, règles d'accès et mécanismes de compensation (réduction des dégâts et du recours à la violence).
- › **Sécurisation et transparence foncière** : limiter les ventes contestées, clarifier limites et droits, traiter héritage/succession comme source majeure de tensions.
- › **Alerte précoce et données** : mettre en place un tableau de bord communal consolidant SVGF/tribunal/services afin d'identifier zones de friction et saisons à risque.
- › **Traitement spécifique des enjeux frontaliers (terre et sécurité humaine)** : coordination renforcée et protocoles locaux de gestion de crise, compte tenu des attaques/enlèvements et de l'occupation transfrontalière de terres.

5.2.3. Sur le plan politique

5.2.3.1. Logique d'ensemble : la cohésion politique se joue sur la confiance et la justice perçue

Dans le DPMA, la sphère politique renvoie moins à la “politique partisane” qu’à la manière dont le pouvoir public est perçu au quotidien : équité dans l’accès aux droits, écoute des communautés, cohérence des règles, et capacité à arbitrer des tensions (sécurité, chefferies, accès aux services, inclusion). Quand ces dimensions sont fragiles, elles produisent des effets en chaîne : revendications, conflits entre groupes “bénéficiaires” et “exclus”, et affaiblissement de l’autorité municipale.

5.2.3.2. Facteurs de fragilité politiques majeurs (tels qu’objectivés par le DPMA)

- **Inégalités de genre : faible représentation et accès limité aux ressources**

Le diagnostic souligne que les normes socioculturelles locales ne favorisent pas le leadership féminin et que la suprématie masculine reste fortement ancrée, ce qui pèse sur la participation des femmes à la décision publique. Les chiffres sont particulièrement parlants :

- › 11 femmes sur 478 conseillers locaux (2,30%)
- › 3 femmes sur 29 conseillers communaux (12%)

Le DPMA relie ces inégalités à d’autres vulnérabilités (charges domestiques, violences, corvées d’eau), avec des effets indirects sur l’éducation des filles. Le changement passe par l’adhésion des “autorités morales” (couches influentes, dignitaires, chefs religieux), explicitement mentionnées comme cibles d’actions de transformation sociale.

- **Frictions État-populations autour de certaines mesures publiques : le cas des “produits tropicaux”**

Le DPMA rapporte des conflits liés à l’application des mesures d’interdiction d’exportation/commercialisation de produits tropicaux, qui ont opposé populations et forces de sécurité. Un cas survenu en 2025 à Bouca et Bouca Gando est explicitement cité, avec une demande d’allègement dans l’application et un signalement d’“excès de zèle” de certains agents. Une règle jugée “injuste” ou “mal expliquée” devient une friction politique, surtout si elle est appliquée de façon perçue comme brutale. Le respect de l’autorité dépend alors de deux choses très locales : la pédagogie (explication, médiation) et la proportionnalité (éviter l’humiliation/la violence symbolique).

- **Chefferies traditionnelles : reconnaissance, légitimité historique et frustrations identitaires**

Le diagnostic relève des frustrations liées à l’organisation/hierarchisation des chefferies par l’État, notamment autour de la Loi n° 2025-09 du 3 avril 2025 portant cadre juridique de la chefferie traditionnelle au Bénin. Les acteurs évoquent des lignées/localités dont la légitimité historique n’a pas été retenue, générant des “cas litigieux” à arbitrer. Ici, le “politique” touche au statut, à l’honneur et à la reconnaissance. Quand la nomenclature officielle contredit des

mémoires locales, la frustration peut se traduire en défiance envers la décision publique et en rivalités inter-lignées.

L'arbitrage est attendu comme un processus légitime—mais seulement s'il est perçu comme impartial et respectueux des héritages (ce que le DPMA formule comme tension modernisation et héritages).

- **Inclusion économique des jeunes/femmes : une fragilité à forte charge politique**

Le diagnostic souligne une faible inclusion économique (emploi, crédit/financement, inadéquation formation-emploi), qui alimente frustrations et vulnérabilité. Sur l'emploi, les données citées sont structurantes :

- › Chômage : 1,8%
- › Sous-emploi : 92,3%

Et selon l'ANPE, 2 101 demandeurs d'emploi enregistrés à la date du 27 décembre 2025, dont 1 052 femmes (50,07%).

Quand la majorité des jeunes “travaille sans vraiment s'insérer” (sous-emploi massif), la cohésion dépend de la capacité des autorités à offrir :

- › des voies réalistes d'insertion (compétences utiles localement),
- › des mécanismes d'appui non discriminants,
- › et un récit crédible d'avenir partagé.

- **Inégal accès aux services sociaux : une source directe de revendications et de conflits**

Le DPMA indique que plus de 146 localités manquent au moins un service vital (éducation, santé, emploi, pistes, eau, électricité, état civil). Certaines (environ 13) ont déjà connu enlèvement(s) ou attaque(s) d'individus armés non identifiés, laissant les communautés dans une peur durable. Les inégalités d'accès sont attribuées à l'insuffisance d'infrastructures, au coût/transport malgré la “disponibilité théorique”, et à des déséquilibres géographiques et socio-économiques ; elles se traduisent par revendications régulières, conflits entre “inclus/exclus” et polarisation du développement. La paix locale se fragilise quand l'inégalité est vécue comme une injustice, surtout si les critères d'investissement ne sont pas lisibles.

5.2.3.3. Pratiques locales et “codes” de régulation à mobiliser (tels que suggérés par le DPMA)

Même si le texte ne détaille pas un protocole coutumier formel, il indique clairement les leviers d'autorité sociale reconnus localement :

- › Couches influentes / dignitaires / chefs religieux comme relais essentiels pour faire évoluer normes et comportements (genre, VBG, acceptabilité sociale des réformes).
- › Attente d'un arbitrage supérieur lorsque les conflits sont “litigieux” (chefferies) : besoin d'une décision finale reconnue comme légitime.

- › Dans les frictions avec les forces de sécurité, une norme implicite de mesure et de respect : éviter « l'excès de zèle » qui casse la relation État-populations.

5.3. Perception citoyenne de la cohésion sociale

Le DPMA a recueilli et analysé l'appréciation des communautés (acteurs religieux, économiques et socioculturels) sur la cohabitation et ses dynamiques (tensions, causes, manifestations et modes de gestion).

- › **Cohésion globalement “tenable”, mais fragile** : l'image dominante est celle d'une cohabitation plutôt pacifique, avec des foyers de tensions localisés et des risques d'escalade sur certaines interfaces (surtout agro-pastorales et religieuses).
- › **Religion : tensions intra-musulmanes et crispations interreligieuses.** Les leaders arrivent souvent à se comprendre, mais des divergences de pratiques et de courants (soufistes/Tarika vs sunnites/Ahlal Sounnan) alimentent des conflits ; la diabolisation de certaines pratiques endogènes est aussi mentionnée.
- › **Économie : la “ligne de faille” centrale est agriculteurs/éleveurs**, avec des conflits parfois ouverts et graves (dégâts corporels, pertes en vies humaines). Des tensions existent aussi avec les FDS sur les routes et autour des répressions.
- › **Institutions : cohabitation globalement pacifique, mais frictions structurelles** (État-élus / SDE-populations, etc.) autour des ressources, du fonctionnement des services et de la perception des mesures publiques.
- › **Socio-culturel/ethnique : perception plutôt positive**, intégration jugée avancée (langues, accès à la terre, mariages interethniques), mais présence de **petits marqueurs de stigmatisation** dans certaines expressions locales (ex. Boo–“*Boui Binn*”, Bariba–“*Bossé Toukourou*”, Peulh/Gando–“*kaadoo*”).

ENCADRE N°01

Perception 1 — « La commune tient socialement, mais certains fronts restent inflammables »

La cohabitation est souvent décrite comme globalement pacifique et gérée localement, **mais** les tensions économiques (agro-pastorales) et religieuses sont identifiées comme des points où la conflictualité peut devenir ouverte.

Perception 2 — « Les conflits naissent plus des “interfaces” que des identités »

Les frictions se concentrent dans les zones d'interaction :

- accès aux ressources/financement et performance des services publics (État-commune-populations)
- usages de la terre et transhumance (agriculteurs-éleveurs)
- pratiques religieuses/courants et implantation de lieux de culte dans certains villages (ex. Goudéma ; Néganzi).

Perception 3 — « L'intégration sociale est un atout fort... avec un angle mort : la stigmatisation subtile »

La maîtrise des langues (haoussa, peulh) et des exemples de leadership interethnique sont cités comme signes d'intégration avancée. En parallèle, certaines expressions locales peuvent

entretenir une stigmatisation symbolique (*Boui Binn, Bossé Toukourou, Kaadoo*), même si les conflits ethniques structurés sont “RAS”.

5.4. Valeurs et pratiques endogènes favorables à la cohésion sociale

Les pratiques traditionnelles et les formes de solidarité communautaire constituent un socle important de cohésion sociale dans la commune. La manifestation traditionnelles (Kodjia, Flagellation, Tezu, Masada et Koson'do), les danses traditionnelles (Haraka et Kobile goumbé), les tournois de football), les cérémonies (baptêmes, mariages, funérailles), les travaux collectifs dans les champs (Wou AA), l'hébergement des étrangers, le partage des vivres après les récoltes et les alliances matrimoniales interethniques sont autant de mécanismes sociaux qui entretiennent la confiance mutuelle et renforcent l'interconnaissance. Ces pratiques, encore vivaces dans plusieurs zones, sont néanmoins en recul à cause des mutations sociales et économiques. Leur restauration passe par l'organisation d'activités intergénérationnelles, la formalisation de certains rites communautaires, la formation de la jeune génération sur certains rites collectifs ou activités de réjouissance communautaire, la valorisation des chefs traditionnels et la promotion de cadres de concertation axés sur la transmission des valeurs et la prévention des tensions.

Tableau N°07 : Synthèse des valeurs et pratiques favorisant la cohésion sociale

Valeurs / pratiques	Description	Zones où la pratique existe encore	Impact sur la cohésion sociale
AA PAA ou AA Darè (Fête de la nouvele igname)	Fête identitaire pour célébrer l'arrivée de la nouvelle igname	Nassikonzi, Danganzi, Bessassi	Uni les peuples et renforce les liens inter communautaires
Tezu	Fête identitaire pour célébrer le nouvel an traditionnel, il s'annonce par le Jets de feu pour conjurer le mauvais sort	En milieu Boo (Derassi)	Elle renforce la plaisanterie à Parenté
Koson'do	Faite historique pour célébrer la moisson du sogho après les récoltes (la viande exigée : Poulet et 1 poulet par individu)	Kalalé centre	Distraction et renforcement du vivre ensemble
Masada	Réjouissance célébrée par les femmes Boo pour vénérer le chef tradition à la suite d'une bonne campagne de ramassages de noix de Karité	En milieu Boo (Kalalé)	Distraction et renforcement du vivre ensemble
Wou AA (entraide ou aide aux personnes en difficultés)	Travail collectif à intérêt individuel (au profit) d'un parent en difficulté	Dans tout l'arrondissement	Renforce la cohabitation
YOBA (Parenté à plaisanterie)	Elle est faite de petites taquineries inter ethnique sans aucune considération de religion, de génération ou de statut social. Ce qui permet l'intégration même en terre étrangère et la résolution pacifique des malentendus	Tous les arrondissement	Distraction et renforcement du vivre ensemble
Sounan, Lourou Le baptême (don de nom un enfant)	Invitation de toute la communauté en envoyant des colas la veille. Le jour indiqué tous sont réunis pour célébrer et partager la joie	Tous les villages	Distraction et renforcement du vivre ensemble
Kodjia Flagellation	Coup de fouet	Milieu peulh	Distraction et renforcement du vivre ensemble
Haraka	Danse avec des calebasse	Kalalé peulh et Bouca Peulh	Distraction et renforcement du vivre ensemble
Kobi	Danse traditionnelle des femmes Boo qui se pratiquent pendant de grandes réjouissances	Kalalé	Valorisation de la culture et renforce les liens
Tèkè	Danse traditionnelle des jeunes gens Boo et Bariba qui se pratiquent pendant de grandes réjouissances	Bouca, Kidaroukpérou	Valorisation de la culture et renforce les liens
Guèrègèssèrè	Danse traditionnelle des jeunes gens Peulhs qui se pratiquent pendant de grandes réjouissances	Kalalé Peulh	Valorisation de la culture et renforce les liens
SOO	Danse traditionnelle des jeunes gens Boo, et Gando qui se pratiquent pendant de grandes réjouissances	Lou, Bouca et Péonga	Valorisation de la culture et renforce les liens
GOUBE	Danse traditionnelle des jeunes gens Gando qui se pratiquent pendant de grandes réjouissances	Gnelwhilbè	Valorisation de la culture et renforce les liens

Source : Atelier DPMA cohésion sociale (12 & 13 nov 25)

La valorisation des initiatives traditionnelles est cruciale car elle peut contribuer à renforcer l'identité culturelle, stimuler l'économie locale par la création d'emplois et l'artisanat, favoriser un développement durable en intégrant des savoirs ancestraux, et assurer la cohésion sociale en consolidant les valeurs et le sentiment d'appartenance des communautés, tout en offrant des solutions résilientes face aux défis contemporains.

5.5. Analyse FFOM de la cohésion sociale

La commune de Kalalé dispose de bases sociales relativement solides, fondées sur une diversité culturelle historiquement marquée par la coexistence pacifique des groupes socioculturels, des mécanismes endogènes de solidarité et une participation citoyenne notable à la gouvernance locale. Le dynamisme économique local, porté par l'agriculture, l'élevage et les échanges transfrontaliers avec le Nigéria, constitue un facteur structurant de l'interdépendance communautaire et de la stabilité sociale, notamment autour des pôles économiques majeurs tels que le marché à bétail de Dérassi. La présence active des organisations communautaires, des ONG et des cadres de concertation locaux renforce les capacités de dialogue social et de prévention des conflits.

Toutefois, cette cohésion demeure fragile et inégalement répartie. La pauvreté structurelle, les inégalités de genre persistantes, la marginalisation de certaines couches sociales et l'insuffisance des infrastructures sociales et économiques accentuent les vulnérabilités et alimentent les frustrations communautaires. Les conflits fonciers récurrents, la pression croissante sur les ressources naturelles et l'enclavement de la commune constituent des facteurs de tension latents, susceptibles de s'aggraver dans un contexte de changement climatique et de croissance démographique. À cela s'ajoutent des défis sécuritaires liés à la proximité frontalière, à la faiblesse du dispositif sécuritaire local et à l'augmentation des formes émergentes de criminalité.

Dans ce contexte, Kalalé présente des opportunités stratégiques pour des interventions à fort impact sur la cohésion sociale. La position transfrontalière offre un potentiel d'intégration économique sous-régionale, tandis que l'engagement croissant des partenaires au développement, les programmes d'autonomisation des femmes et des jeunes et l'amélioration progressive de la connectivité numérique constituent des leviers majeurs pour renforcer l'inclusion sociale et économique. Les priorités d'intervention devraient ainsi porter sur le renforcement de la gouvernance locale inclusive, la prévention et la gestion des conflits fonciers et communautaires, l'autonomisation économique des groupes vulnérables et la consolidation des mécanismes locaux de dialogue et de sécurité communautaire, afin de transformer les dynamiques sociales existantes en vecteurs durables de stabilité et de développement local.

Tableau N°08 : Récapitulatif des Forces, des Faiblesses, des Opportunités et des Menaces

<p>› Forces</p>	<p>› Faiblesses</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Diversité culturelle et coexistence pacifique : la commune abrite plusieurs groupes ethniques (Bariba, Boo, Peulh, Gando, etc.) vivant en harmonie, favorisant le brassage culturel et la solidarité communautaire. • Participation citoyenne significative : environ 40 % de la population participe activement aux instances locales, traduisant un intérêt réel pour la gouvernance communale et la gestion publique. • Gouvernance locale inclusive : existence d'organes politiques et administratifs fonctionnels intégrant progressivement les jeunes et les femmes dans les postes décisionnels. • Dynamisme économique local : diversité des activités économiques (agriculture, élevage, artisanat, petit commerce et échanges transfrontaliers avec le Nigéria) contribuant à l'emploi et à la cohésion sociale (la commune de Kalalé représente le grenier du Département du Borgou et le plus grand marché à bétail dans la région : marché de Dérassi). • Présence active des ONG et organisations communautaires : plusieurs organisations œuvrent dans les domaines du développement local, de la médiation sociale et de la solidarité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pauvreté persistante : près de la moitié de la population vit sous le seuil de pauvreté, freinant l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable). • Inégalités de genre marquées : faible représentation politique des femmes (12 %), accès limité à la terre (63 % sans droit direct) et persistance des normes patriarcales. • Marginalisation de certaines couches sociales : personnes âgées, handicapées et minorités peu prises en compte dans les programmes de développement. • Infrastructures insuffisantes et inégalement réparties : déficit en écoles, centres de santé, points d'eau potable et équipements communautaires, notamment dans les zones rurales. • Infrastructures routières impraticables : Pas un seul kilomètre de route bitumée et la plupart des routes et pistes d'accès en saison pluvieuse et les ouvrages de franchissement cèdent pendant la saison des pluies et la commune est coupée du reste du monde.

<ul style="list-style-type: none"> • Solidarité sociale et religieuse : forte entraide entre populations, notamment lors des événements communautaires et religieux, renforçant les liens sociaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible emploi des jeunes : sous-emploi et chômage structurel dus à la faible industrialisation et à la dépendance à l'agriculture de subsistance. • Conflits fonciers récurrents : tensions récurrentes dues à la pression démographique, à la rareté des terres cultivables, pressions sur les ressources naturelles et différends entre agriculteurs et éleveurs liés à la à l'occupation anarchique des terres. • Faible dispositif sécuritaire : couverture policière limitée, enclavement et proximité avec la frontière exposant certaines zones à des trafics et menaces extérieures. • Dégradation de l'environnement : déforestation, érosion des sols et effets du changement climatique affectant la production agricole et pastorale.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Proximité avec le Nigéria : favorise les échanges commerciaux, la circulation des biens et l'intégration économique sous-régionale. • Intervention croissante des partenaires au développement : projets et programmes de l'État, des ONG et bailleurs (agriculture, autonomisation, santé, éducation, cohésion sociale). 	<ul style="list-style-type: none"> • Insécurité et banditisme transfrontalier : infiltration de groupes criminels, vols, rançons et trafics aggravant le sentiment d'insécurité dans les zones périphériques (les arrondissements frontaliers au Nigéria : Basso, Kalalé centre). • Fluctuation du naira nigérian : déstabilise le commerce transfrontalier et fragilise l'économie locale. • Fermeture ou restriction des frontières : affecte le commerce, l'emploi et les revenus des populations riveraines.

<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'un cadre de concertation entre acteurs : mécanismes de dialogue entre autorités, OSC et communautés favorisant la gouvernance participative et la prévention des conflits. • Programmes d'autonomisation : initiatives de microcrédits et formations professionnelles pour les femmes et les jeunes. • Amélioration progressive de la couverture en télécommunication : expansion du réseau GSM facilitant la communication, la sensibilisation et la participation citoyenne. • Présence des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) : renforce la surveillance et la prévention des risques liés à l'insécurité transfrontalière. • Disponibilité de ressources naturelles exploitables : terres fertiles, réserves forestières, espaces agro-pastoraux et potentiel agricole important pour la sécurité alimentaire et susceptibles de soutenir une économie verte et résiliente. 	<p>(Restrictions faites sur certains produits agricoles : Soja, maïs, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Criminalité numérique croissante : menaces et escroqueries électroniques fragilisant la sécurité communautaire et économique. • Risque de repli identitaire ou politique : stigmatisation ethnique, tensions sociales et manipulations politiques pouvant compromettre la cohésion sociale (les gandos sont numériquement majoritaires mais font objet de stigmatisation par les Boo et les Bariba. Les Gando participent financièrement et matériellement à l'organisation de la fête de la Gaani mais, on parle de la fête de l'aire culturelle Bariba et Boo). • Changements climatiques : sécheresse, inondations et baisse de la fertilité des sols compromettant les rendements agricoles. • Faiblesses du système judiciaire : Répressions et excès de zèles de certains agents de FDS (police), Pratiques peu orthodoxes sur les axes routiers et, la Répression pour la sortie des produits tropicaux.
---	--

source : atelier DPMA cohésion sociale (12 & 13 nov 25)

5.6. Facteurs favorables et défavorables à la cohésion sociale

Avec l'appui des acteurs communaux de Kalalé, le diagnostic participatif conduit dans le cadre de l'élaboration du PLCS1 a permis de dégager une lecture partagée des dynamiques sociales, institutionnelles et communautaires qui influencent la cohésion sociale. L'analyse s'appuie sur cinq dimensions fondamentales : la participation citoyenne et la gouvernance locale, la solidarité intercommunautaire et l'inclusion sociale, l'équité et l'égalité des chances, le sentiment d'appartenance et l'identité locale, ainsi que la prévention et la gestion des conflits. Elle a permis de dégager les facteurs favorables et les facteurs défavorables sou de fragilité de la cohésion sociale.

5.6.1.1. Facteurs favorables à la cohésion sociales

- › Forte tradition de solidarité et d'entraide au sein des communautés (entraide agricole, cérémonies, réseaux familiaux).
- › Rôle structurant et respecté des chefferies traditionnelles dans la médiation et la prévention des conflits.
- › Présence de leaders religieux influents favorisant le dialogue interconfessionnel.
- › Coexistence pacifique historique entre plusieurs groupes ethniques (Gando, Boo, Peulh, Bariba, Dendi, Zarma, Haoussa, Bariba...).
- › Interdépendances économiques entre communautés (commerce, élevage, agriculture).
- › Commerce régional actif stimulant les interactions entre populations locales et transfrontalières.
- › Activités agricoles diversifiées offrant des opportunités de collaboration (marchés, transformation, échanges).
- › Organisations sociales et communautaires (OSC, associations de femmes et de jeunes) impliquées dans la sensibilisation, la citoyenneté et la prévention des conflits.
- › Volonté exprimée par les populations de renforcer la participation citoyenne et la gouvernance locale.

5.6.1.2. Facteurs défavorables à la cohésion sociales

- › Faible représentation des femmes et des jeunes dans les organes décisionnels,
- › Faible participation des populations aux séances de concertation et aux sessions de reddition de compte,
- › Faible prise en compte des préoccupations des populations par les autorités locales,
- › Limite des autorités locales mise en œuvre de la réforme de la décentralisation,
- › Récurrence des conflits (fonciers, agropastoraux, conjugaux, intra et inter-religieux),
- › Disparités d'accès aux ressources productives entre autochtones et allochtones,
- › Faible valorisation et reconnaissance institutionnelle des mécanismes traditionnels de promotion de la solidarité.

Les manifestations de ces facteurs de fragilisation de la cohésion sociale se font ressentir dans la faible collaboration entre acteurs de développement, les faibles taux de mobilisation des ressources propres par la commune, les biais ethniques dans le choix et la réalisation des projets de développement.

VI. ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET PISTES D'ACTIONS PRIORITAIRES

6.1. Vision de la cohésion sociale pour la commune de Kalalé

Nous définissons ici la vision commune, les principes directeurs, et les axes stratégiques d'intervention. Cette section traduit la volonté collective de la commune de bâtir une société pacifique, inclusive et solidaire, tout en orientant les futures actions du plan d'action. La vision du PLCS a été formulée sur la base des résultats du diagnostic stratégique et en référence à celles du SDAC, du PDC 4, de la Politique Locale de Promotion de l'Emploi et en cohérence avec les orientations nationales de développement.

Cette vision traduit l'ambition des populations et autorités locales de consolider la paix, de renforcer le vivre-ensemble, et de promouvoir un développement humain durable, fondé sur la justice sociale et la participation citoyenne.

Elle s'énonce ainsi qu'il suit :

« D'ici 2028, « Kalalé est une commune paisible, solidaire et inclusive où chaque citoyen, sans distinction, participe activement au développement et bénéficie équitablement des opportunités locales ».

Vision à long terme : La vision à long terme dégagée de cette synthèse est la suivante : la commune de Kalalé est un territoire solidaire, inclusif et pacifique avec un potentiel valorisé. Elle résume, la raison d'être du PLCS¹.

6.2. Orientations stratégiques et actions prioritaires

Axes stratégiques	Actions prioritaires	
AXE 1 : Gouvernance inclusive et de la confiance institutionnelle à travers une meilleure prévention et gestion des conflits dominants.	1.1.	Renforcement des capacités des organes de prévention et de gestion des conflits (CPC, COGEF, SGVF, Tribunal de conciliation, Elus, FDS, Responsables des OP, Leaders religieux et Chefs Traditionnels...).
	1.2.	Renforcement du vivre-ensemble, la tolérance et l'acceptation de l'autre dans la diversité
	1.3.	Développement de la cohabitation pacifique basée sur la valorisation du potentiel culturel
	1.4.	Amélioration du cadre d'échanges entre les réseaux d'acteurs commentaires existants et les espaces de Dialogue des Jeunes.

	1.5. Initiation et animation des campagnes citoyennes contre les discours de haine et les rumeurs.
AXE 2 : Inclusion sociale et économique des groupes vulnérables (femmes et jeunes, minorités ethniques ...)	<p>2.1. Mise en place d'un fond local innovant pour la promotion de l'emploi décent.</p> <p>2.2. Appui à 1200 jeunes et personnes à besoins spécifiques pour le développement des AGR.</p> <p>2.3. Renforcement de capacité des producteurs /productrices dans la lutte contre la vente en herbe des spéculations.</p> <p>2.4. Déployer des formations courtes et certifiantes orientées vers l'emploi et l'entrepreneuriat.</p>
AXE 3 : Consolidation du dialogue intercommunautaire et valorisation des identités locales	<p>3.1. Création et animation d'un Festival Interculturel Communal annuel et tournant par arrondissement pour la promotion des valeurs endogènes</p> <p>3.2. Promotion du travail collectif volontaire compétitif au local</p> <p>3.3. Valorisation des pratiques endogènes favorables au vivre-ensemble, la justice sociale, la paix locale et la stabilité.</p>
AXE 4 : Développement d'une stratégie intégrée de communication sur les actions du PLCS	<p>4.1. Mise en œuvre du plan de communication spécifique au PLCS à travers un Plan Média consensuel (Radio Gbassi-FM et Acteurs communautaires.</p>
AXE 5 : Accès équitable aux services sociaux de base et justice territoriale	<p>5.1. Renforcer l'accès de proximité aux services de santé dans les localités vulnérables ;</p> <p>5.2. Améliorer l'accès équitable à l'éducation primaire dans les zones enclavées ;</p> <p>5.3. Garantir un accès équitable et apaisé à l'eau potable ;</p> <p>5.4. Améliorer l'accessibilité physique des localités aux services sociaux.</p>

6.3. Cadre logique du PLCS de Kalalé

Logique d'intervention	Indicateurs clés				Sources	Coût estimatif (FCFA)	Hypothèses / suppositions critiques
	Libellé	Valeur de référence	Cible	Périodicité de collecte			
Vision	« D'ici 2028, Kalalé est une commune paisible, solidaire et inclusive où chaque citoyen, sans distinction, participe activement au développement et bénéficie équitablement des opportunités locales »						
Objectif global							
Axe stratégique 1 :	Gouvernance inclusive et de la confiance institutionnelle à travers une meilleure prévention et gestion des conflits dominants						
Objectif spécifique 1 :	Renforcer d'ici 2028 les mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits afin de réduire les tensions foncières, agropastorales, religieuses et communautaires et d'améliorer la confiance entre populations et institutions					85 100 000	Engagement leaders locaux ; Collaboration FDS ; Participation communautaire
R.1.1. Mécanismes locaux de médiation professionnalisés	- % membres CPC formés - % de conflits traités par médiation	A établir	80% ≥ 60%	Trimestre	Rapports formations PV médiation		
R.1.2. Dialogue populations–FDS amélioré	- cadres dialogue organisés - Diminution plaintes communautaires	A établir	≥ 12	Trimestre	Rapports mairie/FDS		
R.1.3. Réduction discours de haine	Campagnes réalisées Baisse signalements tensions verbales	00	≥ 30	Trimestre	Rapports radio Enquêtes perception		
Axe stratégique 2 :	Inclusion sociale et économique des groupes vulnérables (femmes et jeunes, minorités ethniques ...)						

Logique d'intervention	Indicateurs clés				Sources	Coût estimatif (FCFA)	Hypothèses / suppositions critiques
	Libellé	Valeur de référence	Cible	Périodicité de collecte			
Objectif spécifique 2 :	Accroître d'ici 2028 l'autonomisation économique et la protection sociale des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables afin de réduire les facteurs structurels de pauvreté, d'exclusion et de violences basées sur le genre					410 100 000	Stabilité économique locale ; Levée tabous sociaux ; Acceptation communautaire
R.2.1. Opportunités économiques accrues	- Nbre de bénéficiaires AGR appuyés - % d'activités toujours actives après 24 mois	A établir	1500 ≥ 60%	Annuel	Rapports projet Missions suivi		
R.2.2. Réduction VBG	- % de cas référés pris en charge - Diminution progressive cas annuels	A établir	≥ 70%	Trimestre	Registre GUPS Centres santé		
R.2.3. Inclusion foncière et productive améliorée	- Nbre d'espace de dialogues fonciers organisés - Augmentation participation femmes	A établir	≥ 12	Annuel	PV ateliers		
Axe stratégique 3 :	Consolidation du dialogue intercommunautaire et valorisation des identités locales						
Objectif spécifique 3 :	Consolider le dialogue interculturel et interreligieux d'ici 2028 en valorisant les identités locales et les pratiques endogènes favorables au vivre-ensemble et à la cohésion territoriale					86 000 000	Mobilisation acteurs ; Cohésion inter-villages ; Collaboration chefs traditionnels
R.3.1. Festival interculturel institutionnalisé	- Nbre de festivals organisés - Nbre de villages représentés	0	3 ≥ 70	Annuel	Rapports événement		
R.3.2. Micro-projets intercommunautaires réalisés	- Nbre de micro-projets financés - % exécutés avec succès	A établir	20 ≥ 80%	Annuel	Rapports techniques		

Logique d'intervention	Indicateurs clés				Sources	Coût estimatif (FCFA)	Hypothèses / suppositions critiques
	Libellé	Valeur de référence	Cible	Périodicité de collecte			
R.3.3. Pratiques endogènes documentées	- Etude réalisée - Guide diffusé	0	1	Annuel	Rapport étude		
Axe stratégique 4 :	Communication stratégique et redevabilité						
Objectif spécifique 4 :	Améliorer d'ici 2028 l'information, la participation citoyenne et la redevabilité communale autour des actions du PLCS afin de renforcer la transparence, l'adhésion communautaire et la confiance institutionnelle					87 000 000	Accessibilité médias ; Volonté politique ; Mobilisation communautaire
R.4.1. PLCS connu par la population	- % de la population informée -Nbre d'émissions radio diffusées	A établir	≥ 70% ≥ 36	Trimestre	Rapports média Enquêtes		
R.4.2. Redevabilité renforcée	- Nbre de séance de reddition organisés - Publication annuelle du budget	6	≥ 24	Trimestre	PV de séance		
R.4.3. Participation citoyenne accrue	- Augmentation participation femmes/jeunes	A établir	≥ 40%	Trimestre	Listes présence		
Axe stratégique 5 :	Accès équitable aux services sociaux de base et justice territoriale						
Objectif spécifique 5 :	Réduire d'ici 2028 les inégalités territoriales d'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable et mobilité) afin de renforcer la justice sociale, la confiance institutionnelle et la cohésion territoriale dans la commune de Kalalé					294 000 000	Disponibilité personnel ;

Logique d'intervention	Indicateurs clés				Sources	Coût estimatif (FCFA)	Hypothèses / suppositions critiques
	Libellé	Valeur de référence	Cible	Périodicité de collecte			
R.5.1. Accès aux services de santé amélioré dans les zones vulnérables	Nbre de localités à plus de 5 km d'un centre de santé	49	Au moins 10	Annuel	Cartographie sanitaire Registres formations sanitaires		Sécurité zones rurales ; Sensibilisation efficace ; Engagement parents ; Disponibilité foncière ; Fonds maintenance disponible ; Maintenance assurée ; Conditions climatiques
R.5.2. Accès à l'éducation primaire amélioré	-Nbre de localités à plus de 1 km d'une école -Taux d'abandon scolaire faible	41	Au moins 10	Annuel	Carte scolaire Statistiques scolaires		
R.5.3. Accès à l'eau potable renforcé	Nbre de localités sans point d'eau fonctionnel réduit	13	0	Annuel	Rapport PV Enquête		
R.5.3. Mobilité et désenclavement améliorés	-Km de pistes praticable -Nbre d'ouvrages de franchissement	A établir	Plus de 100 km	Annuel	Rapport technique communal		

VII. PLAN D'ACTION OPERATIONNEL ET BUDGET ESTIMATIF

7.1. Plan d'action opérationnel

Référence	Libellé	Unités	Qtés	Coût Unitaire	Montant	Périodes												Acteurs		Partenaires potentiels
						2026				2027				2028						
						T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	Resp	Associés	
Axes stratégique 01 : Gouvernance inclusive et de la confiance institutionnelle à travers une meilleure prévention et gestion des conflits dominants.																				
Objectif spécifique 01 : Renforcer d'ici 2028 les mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits afin de réduire les tensions foncières, agropastorales, religieuses et communautaires et d'améliorer la confiance entre populations et institutions																				
Activité A1.1.	Renforcer les capacités des leaders traditionnels, religieux, les élus et les services déconcentrés de l'Etat sur la prévention et la gestion des conflits				40 100 000													Maire	Pdt CASC SE, DDLP, CGUPS	COSO, Coopération Suisse, Guichet SAHEL
	Formation acteurs (3 sessions/an x 3 ans)	Session	9	2 500 000	22 500 000															
	Élaboration guide communal	Forfait	1	3 000 000	3 000 000															
	Cadres concertation trimestriels	Session	12	800 000	9 600 000															
	Système d'alerte précoce (points focaux)	Forfait	1	5 000 000	5 000 000															
Activité A1.2.	Renforcer le dialogue entre FDS – populations				14 400 000													Maire	Pdt CASC SE, DDLP, CGUPS	COSO, Coopération Suisse, Guichet SAHEL
	Forums communautaires	Session	12	700 000	8 400 000															
	Formation FDS approche communautaire	Session	3	2 000 000	6 000 000															

Référence	Libellé	Unités	Qtés	Coût Unitaire	Montant	Périodes												Acteurs		Partenaires potentiels
						2026				2027				2028						
						T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	Resp	Associés	
Activité A1.3.	Organiser des Campagnes contre les discours de haine				30 600 000												Maire	Pdt CASC SE, DDLP, CGUPS	COSO, Coopération Suisse, Guichet SAHEL	
	Campagnes radio annuelles	Contrat/an	3	3 000 000	9 000 000															
	Sensibilisations marchés/écoles	Session	18	1 200 000	21 600 000															
	Sous-total Axe 1				85 100 000															
Axes stratégique 02 : Inclusion sociale et économique des groupes vulnérables (femmes et jeunes, minorités ethniques ...)																				
Objectif spécifique 02 : Accroître d'ici 2028 l'autonomisation économique et la protection sociale des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables afin de réduire les facteurs structurels de pauvreté, d'exclusion et de violences basées sur le genre																				
Activité A2.1.	Fonds local et appui AGR (1200 bénéficiaires)				328 000 000												Maire	Pdt CASC SE, DDLP, CGUPS, ATDA	COSO, Coopération Suisse, Guichet SAHEL	
	Dotation Fonds local emploi	Forfait	1	100 000 000	100 000 000															
	Appui AGR moyen (1200 × 150 000)	Bénéficiaire	1200	150 000	180 000 000															
	Formations certifiantes	Session	12	2 000 000	24 000 000															
	Encadrement technique	Année	3	8 000 000	24 000 000															
Activité A2.2.	Prévention et prise en charge VBG				56 600 000												CGUPS	Pdt CASC SE, DDLP, Maire, ONG	COSO, Coopération Suisse, Guichet SAHEL	
	Campagnes sensibilisation	Session	18	1 200 000	21 600 000															
	Renforcement GUPS/santé	Forfait	1	15 000 000	15 000 000															
	Fonds assistance survivantes	Forfait	1	20 000 000	20 000 000															

Référence	Libellé	Unités	Qtés	Coût Unitaire	Montant	Périodes												Acteurs		Partenaires potentiels
						2026				2027				2028						
						T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	Resp	Associés	
Activité A2.3.	Inclusion foncière et producteurs				25 500 000												Maire	Pdt CASC SE, DDLP, CGUPS	COSO, Coopération Suisse, Guichet SAHEL	
	Dialogues fonciers communautaires	Session	12	1 000 000	12 000 000															
	Formation producteurs	Session	9	1 500 000	13 500 000															
	Sous-total Axe 2				410 100 000															
Axe stratégique 03 : Consolidation du dialogue intercommunautaire et valorisation des identités locales																				
Objectif spécifique 03 : Consolider le dialogue interculturel et interreligieux d’ici 2028 en valorisant les identités locales et les pratiques endogènes favorables au vivre-ensemble et à la cohésion territoriale																				
Activité A3.1	Organiser un festival interculturel communal				51 000 000												Maire	Pdt CASC SE, DDLP, CGUPS	COSO, Coopération Suisse, Guichet SAHEL	
	Organisation festival annuel	Événement	3	12 000 000	36 000 000															
	Logistique tournante arrondissements	Forfait	3	5 000 000	15 000 000															
Activité A3.2	Organiser des travaux communautaires compétitifs				27 000 000												Maire	Pdt CASC SE, DDLP, CGUPS	COSO, Coopération Suisse, Guichet SAHEL	
	Concours inter-villages	Année	3	6 000 000	18 000 000															
	Prix vivre-ensemble	Année	3	3 000 000	9 000 000															
Activité A3.3	Documentation pratiques endogènes				8 000 000												Maire	Pdt CASC SE, DDLP, CGUPS	COSO, Coopération Suisse, Guichet SAHEL	
	Étude/documentation	Forfait	1	8 000 000	8 000 000															
	Sous-total Axe 3				86 000 000															
Axe stratégique 04 : Communication stratégique et redevabilité																				

Référence	Libellé	Unités	Qtés	Coût Unitaire	Montant	Périodes												Acteurs		Partenaires potentiels
						2026				2027				2028						
						T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	Resp	Associés	
Objectif spécifique 04 : Améliorer d'ici 2028 l'information, la participation citoyenne et la redevabilité communale autour des actions du PLCS afin de renforcer la transparence, l'adhésion communautaire et la confiance institutionnelle																				
Activité A4.1	Elaborer et exécuter un plan de communication sur le PLCS				15 000 000													Maire	Pdt CASC SE, DDLP, CGUPS	COSO, Coopération Suisse, Guichet SAHEL
	Production émissions radio	Année	3	2 000 000	6 000 000															
	Capsules langues locales	Forfait	1	3 000 000	3 000 000															
	Supports visuels PLCS	Forfait	1	6 000 000	6 000 000															
Activité A4.2	Organiser chaque année une caravane et chaque trimestre de l'année un théâtre-forum				42 000 000													Maire	Pdt CASC SE, DDLP, CGUPS	COSO, Coopération Suisse, Guichet SAHEL
	Caravane cohésion	Année	3	10 000 000	30 000 000															
	Théâtre-forum	Session	12	1 000 000	12 000 000															
Activité A4.3	Organiser chaque année une séance de redevabilité au niveau communal et dans chaque arrondissement				30 000 000													Maire	Pdt CASC SE, DDLP, CGUPS	COSO, Coopération Suisse, Guichet SAHEL
	Forums reddition comptes	Année	3	9 000 000	27 000 000															
	Boîtes suggestions	Forfait	1	3 000 000	3 000 000															
	Sous-total Axe 4				87 000 000															
Axe stratégique 05 : Accès équitable aux services sociaux de base et justice territoriale																				

Référence	Libellé	Unités	Qtés	Coût Unitaire	Montant	Périodes												Acteurs		Partenaires potentiels
						2026				2027				2028						
						T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	Resp	Associés	
Objectif spécifique 05 : Réduire d'ici 2029 les inégalités territoriales d'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable et mobilité) afin de renforcer la justice sociale, la confiance institutionnelle et la cohésion territoriale dans la commune de Kalalé																				
Activité A5.1	Renforcer l'accès de proximité aux services de santé dans les localités vulnérables				78 000 000													Maire	Pdt CASC SE, DDLP, CGUPS	COSO, Coopération Suisse, Guichet SAHEL
	Réhabilitation postes de santé existants	Centre	6	7 000 000	42 000 000															
	Équipements essentiels (kits, énergie solaire)	Centre	6	2 000 000	12 000 000															
	Cliniques mobiles ciblées	Année	3	5 000 000	15 000 000															
	Appui motivation personnel	Année	3	3 000 000	9 000 000															
Activité A5.2	Améliorer l'accès équitable à l'éducation primaire dans les zones enclavées				145 000 000													Maire	Pdt CASC SE, DDLP, CGUPS	COSO, Coopération Suisse, Guichet SAHEL
	Construction salles classe (priorité extrême)	Salle	20	3 500 000	70 000 000															
	Réhabilitation écoles rurales	École	10	6 000 000	60 000 000															
	Appui comités gestion scolaire	Arrondissement	6	1 000 000	6 000 000															
	Campagnes maintien filles école	Année	3	3 000 000	9 000 000															
Activité A5.3	Garantir un accès équitable et apaisé à l'eau potable				71 000 000													Maire	Pdt CASC SE, DDLP, CGUPS	COSO, Coopération Suisse, Guichet SAHEL

Référence	Libellé	Unités	Qtés	Coût Unitaire	Montant	Périodes												Acteurs		Partenaires potentiels
						2026				2027				2028						
						T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	Resp	Associés	
	Réalisation forages ciblés	Forage	6	8 000 000	48 000 000															
	Réhabilitation forages en panne	Forage	10	2 000 000	20 000 000															
	Formation comités gestion eau	Session	6	500 000	3 000 000															
Activité A5.4	Améliorer l'accessibilité physique des localités aux services sociaux																	Maire	Pdt CASC SE, DDLP, CGUPS	COSO, Coopération Suisse, Guichet SAHEL
	Réhabilitation pistes rurales (HIMO)	Km	100	PM																
	Petits ouvrages franchissement	Ouvrage	10	PM																
	Sous-total Axe 5				294 000 000															
	Total global du PLCS				962 200 000															

7.2. Budget estimatif

Référence	Libellé	Unités	Qtés	Coût Unitaire	Montant
Axes stratégique 01 : Gouvernance inclusive et de la confiance institutionnelle à travers une meilleure prévention et gestion des conflits dominants.					
Objectif spécifique 01 : Renforcer d'ici 2028 les mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits afin de réduire les tensions foncières, agropastorales, religieuses et communautaires et d'améliorer la confiance entre populations et institutions					
Activité A1.1.	Renforcer les capacités des leaders traditionnels, religieux, les élus et les services déconcentrés de l'Etat sur la prévention et la gestion des conflits				40 100 000
	Formation acteurs (3 sessions/an × 3 ans)	Session	9	2 500 000	22 500 000
	Élaboration guide communal	Forfait	1	3 000 000	3 000 000
	Cadres concertation trimestriels	Session	12	800 000	9 600 000
	Système d'alerte précoce (points focaux)	Forfait	1	5 000 000	5 000 000
Activité A1.2.	Renforcer le dialogue entre FDS – populations				14 400 000
	Forums communautaires	Session	12	700 000	8 400 000
	Formation FDS approche communautaire	Session	3	2 000 000	6 000 000
Activité A1.3.	Organiser des Campagnes contre les discours de haine				30 600 000
	Campagnes radio annuelles	Contrat/an	3	3 000 000	9 000 000
	Sensibilisations marchés/écoles	Session	18	1 200 000	21 600 000
	Sous-total Axe 1				85 100 000
Axes stratégique 02 : Inclusion sociale et économique des groupes vulnérables (femmes et jeunes, minorités ethniques ...)					
Objectif spécifique 02 : Accroître d'ici 2028 l'autonomisation économique et la protection sociale des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables afin de réduire les facteurs structurels de pauvreté, d'exclusion et de violences basées sur le genre					
Activité A2.1.	Fonds local et appui AGR (1200 bénéficiaires)				328 000 000
	Dotation Fonds local emploi	Forfait	1	100 000 000	100 000 000

Référence	Libellé	Unités	Qtés	Coût Unitaire	Montant
	Appui AGR moyen (1200 × 150 000)	Bénéficiaire	1200	150 000	180 000 000
	Formations certifiantes	Session	12	2 000 000	24 000 000
	Encadrement technique	Année	3	8 000 000	24 000 000
Activité A2.2.	Prévention et prise en charge VBG				56 600 000
	Campagnes sensibilisation	Session	18	1 200 000	21 600 000
	Renforcement GUPS/santé	Forfait	1	15 000 000	15 000 000
	Fonds assistance survivantes	Forfait	1	20 000 000	20 000 000
Activité A2.3.	Inclusion foncière et producteurs				25 500 000
	Dialogues fonciers communautaires	Session	12	1 000 000	12 000 000
	Formation producteurs	Session	9	1 500 000	13 500 000
	Sous-total Axe 2				410 100 000
Axe stratégique 03 : Consolidation du dialogue intercommunautaire et valorisation des identités locales					
Objectif spécifique 03 : Consolider le dialogue interculturel et interreligieux d'ici 2028 en valorisant les identités locales et les pratiques endogènes favorables au vivre-ensemble et à la cohésion territoriale					
Activité A3.1	Organiser un festival interculturel communal				51 000 000
	Organisation festival annuel	Événement	3	12 000 000	36 000 000
	Logistique tournante arrondissements	Forfait	3	5 000 000	15 000 000
Activité A3.2	Organiser des travaux communautaires compétitifs				27 000 000
	Concours inter-villages	Année	3	6 000 000	18 000 000
	Prix vivre-ensemble	Année	3	3 000 000	9 000 000
Activité A3.3	Documentation pratiques endogènes				8 000 000
	Étude/documentation	Forfait	1	8 000 000	8 000 000
	Sous-total Axe 3				86 000 000
Axe stratégique 04 : Communication stratégique et redevabilité					
Objectif spécifique 04 : Améliorer d'ici 2028 l'information, la participation citoyenne et la redevabilité communale autour des actions du PLCS afin de renforcer la transparence, l'adhésion communautaire et la confiance institutionnelle					

Référence	Libellé	Unités	Qtés	Coût Unitaire	Montant
Activité A4.1	Elaborer et exécuter un plan de communication sur le PLCS				15 000 000
	Production émissions radio	Année	3	2 000 000	6 000 000
	Capsules langues locales	Forfait	1	3 000 000	3 000 000
	Supports visuels PLCS	Forfait	1	6 000 000	6 000 000
Activité A4.2	Organiser chaque année une caravane et chaque trimestre de l'année un théâtre-forum				42 000 000
	Caravane cohésion	Année	3	10 000 000	30 000 000
	Théâtre-forum	Session	12	1 000 000	12 000 000
Activité A4.3	Organiser chaque année une séance de redevabilité au niveau communal et dans chaque arrondissement				30 000 000
	Forums reddition comptes	Année	3	9 000 000	27 000 000
	Boîtes suggestions	Forfait	1	3 000 000	3 000 000
	Sous-total Axe 4				87 000 000
Axe stratégique 05 : Accès équitable aux services sociaux de base et justice territoriale					
Objectif spécifique 05 : Réduire d'ici 2028 les inégalités territoriales d'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable et mobilité) afin de renforcer la justice sociale, la confiance institutionnelle et la cohésion territoriale dans la commune de Kalalé					
Activité A5.1	Renforcer l'accès de proximité aux services de santé dans les localités vulnérables				78 000 000
	Réhabilitation postes de santé existants	Centre	6	7 000 000	42 000 000
	Équipements essentiels (kits, énergie solaire)	Centre	6	2 000 000	12 000 000
	Cliniques mobiles ciblées	Année	3	5 000 000	15 000 000
	Appui motivation personnel	Année	3	3 000 000	9 000 000
Activité A5.2	Améliorer l'accès équitable à l'éducation primaire dans les zones enclavées				145 000 000
	Construction salles classe (priorité extrême)	Salle	20	3 500 000	70 000 000

Référence	Libellé	Unités	Qtés	Coût Unitaire	Montant
	Réhabilitation écoles rurales	École	10	6 000 000	60 000 000
	Appui comités gestion scolaire	Arrondissement	6	1 000 000	6 000 000
	Campagnes maintien filles école	Année	3	3 000 000	9 000 000
Activité A5.3	Garantir un accès équitable et apaisé à l'eau potable				71 000 000
	Réalisation forages ciblés	Forage	6	8 000 000	48 000 000
	Réhabilitation forages en panne	Forage	10	2 000 000	20 000 000
	Formation comités gestion eau	Session	6	500 000	3 000 000
Activité A5.4	Améliorer l'accessibilité physique des localités aux services sociaux				
	Réhabilitation pistes rurales (HIMO)	Km	100	PM	
	Petits ouvrages franchissement	Ouvrage	10	PM	
	Sous-total Axe 4				294 000 000
	Total global du PLCS				962 200 000

VIII. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE, GOUVERNANCE ET SUIVI-EVALUATION

8.1. Dispositif institutionnel de mise en œuvre

La mise en œuvre du PLCS repose sur un dispositif hybride et participatif combinant pilotage politique, coordination technique et animation communautaire.

8.2. Pilotage stratégique

- **Instance : Conseil Communal de Kalalé**

Il assure l'orientation politique, la validation des plans annuels d'action, la supervision et la redevabilité. Il intègre la cohésion sociale dans ses sessions ordinaires et extraordinaires.

8.3. Coordination opérationnelle

- **Instance : Secrétariat Exécutif (SE) de la Mairie**

Le SE coordonne la mise en œuvre quotidienne, le suivi technique et la gestion des partenariats. Il prépare les rapports trimestriels de performance soumis au Conseil Communal et au Préfet.

8.4. Animation territoriale

- **Instances locales : Comités Locaux de Cohésion Sociale (CLCS)**

Les CLOC, présents dans chaque arrondissement, sont les piliers de la mise en œuvre à la base. Ils assurent la veille sociale, la médiation, la collecte d'informations, l'alerte précoce et la mobilisation communautaire autour des activités du PLCS. Chaque CLCS travaille en synergie avec les OSC, les chefferies traditionnelles et les services déconcentrés.

8.5. Partenaires Techniques et Financiers

Les interventions du PLCS s'articulent avec les programmes et structures suivantes :

- ADECOB (appui méthodologique et coordination intercommunale)
- AGORA / Coopération Suisse (appui institutionnel à la cohésion sociale)
- GIZ, PNUD, Helvetas, SNV, CARE, etc. (appui technique et financier ciblé)
- Services déconcentrés de l'État (Affaires sociales, Intérieur, Développement, Eau, Éducation, Santé).

8.6. Dispositif de Suivi-Evaluation

Le Suivi-Evaluation du PLCS est un système intégré de mesure, de redevabilité et d'apprentissage.

8.7. Objectifs du Suivi-Evaluation

- Suivre la mise en œuvre des activités et la réalisation des résultats ;
- Mesurer les effets réels du plan sur la cohésion sociale ;
- Identifier les besoins d'ajustement en temps réel ;
- Capitaliser les bonnes pratiques et innovations locales.

8.8. Outils de suivi

- Fiches trimestrielles de suivi des activités par axe ;
- Registres de veille et d'alerte communautaire tenus par les CLCS ;
- Tableaux de bord semestriels consolidés au niveau communal ;
- Réunions de revue semestrielle multi-acteurs ;
- Rapports annuels de performance PLCS (par le SGM).

8.9. Indicateurs de performance clés

Domaine	Indicateurs de suivi
Gouvernance	% de sessions publiques de reddition tenues ; taux de satisfaction citoyenne ; nombre de CLCS fonctionnels.
Sécurité prévention	/ Nombre de conflits prévenus / médiés ; existence du PCC et niveau de mise en œuvre.
Économie inclusion	/ Nombre d'AGR soutenues et viables ; emplois créés par axe 3.
Services sociaux	Évolution de la couverture en eau potable, santé et éducation.
Culture citoyenneté	/ Nombre d'activités de paix organisées ; taux de participation des jeunes et femmes.

8.10. Evaluations externes

Deux évaluations prévues :

- Evaluation intermédiaire (mi-parcours) : 2028
- **Evaluation finale** : 2029 (bilan d'impact et capitalisation)

8.11. Communication et sensibilisation

La stratégie de communication vise à :

- diffuser les messages de paix, tolérance et inclusion via les radios locales et les réseaux sociaux ;
- renforcer la visibilité du PLCS et des actions de cohésion sociale ;
- promouvoir la participation citoyenne aux activités et aux décisions locales.

Des supports variés seront utilisés : émissions radios, affiches, campagnes communautaires, théâtres-forum et journées de mobilisation citoyenne.

8.12. Mécanismes de financement et de partenariat

Le financement du PLCS repose sur :

- le budget communal (ligne budgétaire annuelle « Cohésion sociale ») ;
- les contributions des partenaires techniques et financiers (AGORA, ADECOB, Coop Suisse, GLZ, etc.) ;
- la mobilisation communautaire (main-d'œuvre, matériaux locaux, participation citoyenne) ;
- la **synergie avec les programmes nationaux** (filets sociaux, développement local, inclusion économique).

Un **Comité de mobilisation des ressources** sera mis en place pour suivre la recherche de financements, la gestion des appuis et la transparence budgétaire.

8.13. Gestion des risques

Les principaux risques identifiés et leurs mesures d'atténuation :

Type de risque	Effet potentiel	Mesure d'atténuation
Insuffisance de financement	Retard ou abandon d'activités	Diversification des sources et recherche proactive de PTF
Instabilité politique ou institutionnelle	Perturbation de la gouvernance	Institutionnalisation du PLCS au sein du SG
Conflits agropastoraux aigus	Tensions et rupture du dialogue	Médiation anticipée via CLCS et conventions locales
Risques sécuritaires régionaux	Blocage des actions terrain	Plan de contingence et coordination avec FDS
Désengagement communautaire	Baisse de participation	Communication continue et valorisation des initiatives locales

IX. DISPOSITIONS FINALES ET DURABILITE

9.1. Conditions de durabilité du PLCS

La durabilité du Plan Local de Cohésion Sociale repose sur plusieurs conditions essentielles :

- **Institutionnalisation locale** : Le PLCS est intégré au cycle de planification communale et à la gestion quotidienne du développement local. Son pilotage par le Secrétariat

Général et son reporting régulier au Conseil communal assurent sa continuité au-delà des mandats politiques.

- **Appropriation communautaire** : Les CLCS, OSC, chefferies traditionnelles et leaders religieux sont pleinement impliqués dans la conception, la mise en œuvre et le suivi. Cette appropriation sociale est le principal gage de durabilité et de redevabilité citoyenne.
- **Renforcement continu des capacités** : Des formations régulières sont prévues pour les membres du Conseil communal, les CLOC, les femmes et les jeunes sur les thèmes de la gouvernance locale, de la médiation, de la paix et de l'inclusion.
- **Synergie intercommunale** : Le PLCS de Kalalé s'inscrit dans une dynamique d'harmonisation départemental avec les communes voisines (Karimama et Ségbana) à travers l'APIIDA, pour la prévention des tensions transfrontalières internes et la mutualisation des initiatives.

9.2. Cadre de partenariat et alignement institutionnel

Le PLCS est conçu pour être un outil d'alignement et de coordination locale des efforts en matière de paix, de prévention et de développement inclusif.

Il s'articule :

- › avec les orientations du PDC4 (2024–2028) de la commune de Kalalé ;
- › avec la Stratégie Nationale de Prévention des Conflits et de Promotion de la Cohésion Sociale (SNPCS) ;
- › et avec les cadres d'action des partenaires techniques et financiers (PTF) actifs dans le Borgou.

Le PLCS est ainsi une plateforme locale d'interaction entre les acteurs publics, communautaires et les PTF, garantissant la cohérence des interventions.

9.3. Capitalisation et partage d'expériences

Un dispositif de capitalisation sera mis en place pour :

- › documenter les bonnes pratiques locales (dialogues communautaires, médiations réussies, AGR inclusives, etc.) ;
- › produire des fiches d'expériences communales diffusées par l'ADECOB et les réseaux de communes partenaires ;
- › organiser chaque année une journée communale de la cohésion sociale, dédiée à la valorisation des initiatives locales.

Cette capitalisation favorisera l'apprentissage collectif, la visibilité des actions de Kalalé et la mobilisation de nouveaux financements.

CONCLUSION GENERALE

Le Plan Local de Cohésion Sociale de Kalalé constitue un outil stratégique essentiel pour renforcer le vivre-ensemble, prévenir les tensions et promouvoir un développement local durable et inclusif. En s'appuyant sur les forces de la commune — diversité culturelle, dynamisme économique transfrontalier, capacité d'organisation communautaire — le PLCS propose des actions structurantes capables de transformer les défis actuels en opportunités.

Sa mise en œuvre réussie dépendra de l'engagement de l'ensemble des acteurs : autorités locales, services déconcentrés, OSC, leaders traditionnels et religieux, femmes, jeunes, éleveurs, agriculteurs et partenaires techniques et financiers. En consolidant la confiance entre les acteurs, en améliorant la gouvernance locale et en renforçant la résilience sociale et économique, le PLCS contribuera à bâtir une commune de Kalalé plus stable, plus inclusive et plus prospère.

**ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES
COMMUNES DU BORGOU**

Enregistrée sous le N° 2009/032/PDBA/SG/DASCSR du
06 Mars 2009

BP 01 N'Dali - République du Bénin ;
Tél : **01 95 64 73 73** ;
E-mail : secretariatadecob@yahoo.fr